

L'EMC se construit, non pas comme un cours classique, mais avec une mise en activité forte de l'élève. Cette démarche propre à l'EMC se traduit dans le manuel par des doubles pages « Explorons » pour découvrir un objet d'étude, « Menons un projet » pour faire des élèves les acteurs de cet enseignement ou « Débattons » pour leur permettre de cerner la complexité de certains sujets et d'argumenter. Les compétences définies par le programme (la sensibilité, la règle et le droit, le jugement et l'engagement), et indiquées pour chaque double page dans le livre du professeur, sont au cœur des pratiques et sont indissociables des finalités du programme. Ainsi, le thème de l'égalité hommes/femmes relève des compétences du droit et de la règle, de la sensibilité et de l'engagement tout en recouvrant les finalités du respect d'autrui et des valeurs de la République.

Le présent manuel tient compte des repères annuels de progression publiés par le MEN (BO du 29 mai 2019) qui n'étaient pas encore parus au moment de la publication des manuels de 2016. Ces repères laissent la liberté à l'enseignant d'organiser sa progression annuelle. Pour leur donner de la cohérence et de la clarté, nous en proposons ici une lecture en trois chapitres avec un objectif par double page correspondant aux « attendus de fin de cycle » des trois finalités :

1. Être citoyen : Partager des valeurs
2. La démocratie française : Ses institutions et ses acteurs
3. S'engager : Pourquoi ? Comment ?

Repères annuels de progression en 3^e et leur traitement dans le manuel (Noir : chapitre 18, Violet : chapitre 19, Orange : Chapitre 20)

Respecter autrui
<p>Le travail privilégie l'étude de la conscience et de la responsabilité individuelle et collective en lien avec les discriminations, les questions morales et éthiques de la société dans un rapport à la loi.</p> <p>En lien avec le programme d'histoire et en réinvestissant le travail mené en cinquième et en quatrième sur le respect, la tolérance et la responsabilité individuelle et légale, les élèves travaillent sur l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie. → p. 398, p. 405</p> <p>Les discriminations religieuses et les formes d'expression des convictions religieuses et philosophiques sont étudiées dans leur rapport avec le principe de la laïcité → p. 396. La lutte contre toutes les discriminations dans la société d'aujourd'hui est à aborder sur le plan du respect de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine. Dans le cas d'une discussion ou d'un débat réglé, les élèves sont amenés à argumenter sur la responsabilité de chacun dans les situations de harcèlement ou de discrimination. → p. 398</p> <p>Le rôle et l'implication des acteurs étatiques et associatifs sont à considérer.</p> <p>Les élèves connaissent le rôle de la loi dans la société et sont capables d'en identifier les finalités : volonté de protection avec l'exemple de la mise en place de la justice des mineurs en France → p. 394, volonté de garantir l'égalité entre les individus pour ce qui est des lois reconnaissant et promouvant l'égalité femme-homme. Le contexte d'instauration des droits sociaux et leur évolution sont travaillés en lien avec le programme d'histoire. → p. 392, p. 404</p> <p>Les élèves découvrent, par des exemples concrets, la dimension internationale du droit. → p. 418</p>
Acquérir et partager les valeurs de la République
<p>Le travail conduit est plus spécifiquement mené autour des composantes de la communauté nationale : les élèves sont capables de faire le lien entre la fraternité et la cohésion sociale. Ils sont amenés à identifier ce qui permet de se sentir membre de la communauté nationale. → p. 389, p. 400</p> <p>Ce travail peut être mené en s'appuyant sur les temps forts de construction et d'identification nationale qui favorisent la cohésion sociale comme par exemple les journées mémorielles. → p. 390</p> <p>Les élèves étudient les institutions de la V^e République. La connaissance des fonctions régaliennes – défense, diplomatie, justice, police et fiscalité – de l'État permet de comprendre le rôle de garant de la cohésion sociale qui lui revient. → p. 393, p. 394 → p. 410</p> <p>Les élèves savent que la France est une République laïque : ils étudient les grandes lois laïques et savent identifier les enjeux de la laïcité → p. 396.</p> <p>En travaillant sur le principe de la décentralisation et sur les rapports entre l'État et les collectivités locales, les élèves comprennent que la communauté nationale qui se veut intégratrice prend aussi en compte les particularités locales. → p. 410</p> <p>Par l'étude de la francophonie, ils découvrent qu'elle est également ouverte sur le monde. → p. 390</p> <p>Le travail de l'année permet de faire comprendre que les valeurs et les principes de la République peuvent être identifiés dans le fonctionnement et les actions de l'État.</p>
Construire une culture civique
<p>En lien avec les programmes d'histoire et l'étude des institutions de la V^e République, les élèves abordent la place et le rôle du vote, de la représentation et la question de l'opinion publique dans le débat démocratique. Ils comprennent ce qu'est une démocratie représentative. → p. 408, p. 412, p. 423</p> <p>L'étude de l'opinion publique est enrichie par la prise en compte du contexte actuel qui est celui d'une société numérique marquée par l'importance des réseaux sociaux. → p. 414, p. 416, p. 422</p> <p>Dans le cadre du parcours de citoyen, les élèves acquièrent des connaissances sur la Défense et la sécurité nationale, les enjeux et le cadrage des engagements militaires européens et internationaux de la France. → p. 432, p. 434, p. 436</p> <p>Les élèves étudient les différentes modalités de l'engagement : associatif, politique, syndical, au service de l'État et de la nation et affermissent ainsi leur connaissance de la démocratie participative. → p. 423, p. 426, p. 428, p. 430, p. 440, p. 441</p>

Trois doubles pages introduisent la partie EMC.

- Les pages 382-383 présentent sous la forme d'une carte mentale illustrée les trois chapitres d'EMC et leurs principales thématiques.
- Les pages 384-385 permettent de faire le point sur la nature de l'épreuve d'EMC au brevet. Le zoom sur le Parcours citoyen, dont on rappelle qu'il peut être présenté lors de l'épreuve orale, présente différentes actions qui en relèvent avant de proposer l'exemple du parcours suivi par une collégienne, Lou. Si l'EMC dans son ensemble participe au Parcours citoyen, nous avons fait le choix d'estampiller « Parcours citoyen » les DP proposant des projets d'actions aux élèves.
- Les pages 386-387 présentent une méthode en trois étapes pour participer à un débat à laquelle les élèves pourront se référer au cours des quatre débats proposés dans le manuel, ou d'ailleurs pour d'autres occasions de prise de parole.

Chapitre 18 Être citoyen français : partager des valeurs

La logique du chapitre

Le premier chapitre présente les valeurs qui permettent aux citoyens de vivre ensemble. Cela permet de travailler une définition large de la citoyenneté : être citoyen, ce n'est pas seulement avoir un statut avec des droits et des devoirs, c'est aussi un sentiment (appartenance à une même communauté) et des pratiques (célébrer les valeurs, aller au monument aux morts de sa commune, faire preuve de solidarité, manifester, etc.).

La première étude « Partager et célébrer des valeurs communes » (pp. 390-391) a pour ambition de faire identifier aux élèves ce qui permet de se sentir membre de la communauté nationale et ce qui favorise la cohésion nationale à travers les valeurs célébrées lors des journées mémorielles et cérémonies comme la panthéonisation ou encore l'hommage rendu à Samuel Paty.

Une double page « Le rôle de la loi : garantir l'égalité de tous les citoyens » (pp. 392-393) présente les différentes lois pour garantir l'égalité femme/homme et la justice sociale tout en relevant leurs limites.

Le dossier suivant, « La justice des mineurs : protéger et sanctionner » (pp. 394-395) permet de faire comprendre le rôle de la loi envers les mineurs délinquants depuis l'ordonnance du 2 février 1945 qui vise à les protéger et les éduquer avec des mesures et un personnel spécifiques. Il est suivi par une double page sur « La laïcité » (pp. 396-397) qui est le fruit d'un long cheminement et un principe à défendre car il permet l'application des valeurs de la République. Le dossier qui suit, « Participer à la semaine de lutte contre les discriminations » (pp. 398-399), est un projet collaboratif mené par les élèves pour les préparer à devenir des citoyens actifs et engagés. Un premier débat est proposé sur un sujet qui peut être attractif pour les élèves, le football : Dans quelle mesure favorise-t-il la cohésion nationale ? (pp. 400-401)

Un court bilan fait le point sur ce qu'il faut retenir des différentes activités avec pour les élèves plus « visuels » une carte mentale (p. 402). Trois exercices permettent aux élèves de vérifier leurs connaissances (vocabulaire, dates clés et valeurs) (p. 403) avant de s'entraîner au brevet avec un sujet de brevet guidé et un sujet blanc (pp. 404-405).

PP. 388-389 OUVERTURE

Deux documents iconographiques et un sondage permettent d'ouvrir le thème des valeurs. Le doc. 1 est une photographie prise sur les Champs-Élysées au lendemain de la victoire de l'équipe nationale de football, « les Bleus », en 2018 ; elle montre des milliers de supporters en liesse, réunis pour fêter ensemble la victoire. Cette photographie présente une image de cohésion nationale avec les couleurs de la France qui flottent au-dessus de tous. Elle permettra de travailler sur les pratiques et valeurs qui favorisent le vivre ensemble et la cohésion nationale.

Le doc. 2 est une affiche extraite de la campagne de sensibilisation pour lutter contre les discriminations à l'embauche datant de 2016. On voit un photomontage avec un homme blanc à gauche à qui l'employeur indique qu'il peut commencer le travail lundi alors que, sur la partie droite, l'homme noir se voit refuser le travail. Cela pointe immédiatement l'un des freins à la cohésion nationale, le racisme, tout en permettant de souligner l'action de l'État contre les discriminations, également pointée dans la légende de la photographie à travers d'une part, les peines prévues pour des actes de discriminations et, d'autre part, l'action du Défenseur des droits.

En haut à droite, un sondage fait ressortir ce que signifie, pour les personnes sondées, être français aujourd'hui : l'attachement aux valeurs arrive en tête. Le « Et vous » permet ensuite un premier échange avec les élèves afin qu'ils partagent leur représentation. On peut très bien imaginer que ce « Et vous » soit fait en amont à la maison avant de commencer le chapitre.

PP. 390-391 EXPLORONS PARTAGER ET CÉLÉBRER DES VALEURS COMMUNES

Ce dossier propose aux élèves d'identifier ce qui permet ou devrait permettre à chaque citoyen de se sentir membre d'une même communauté : la nation. Les journées mémorielles ou les cérémonies républicaines sont des temps forts devant construire et renforcer cette cohésion nationale grâce à l'identification des citoyens à des symboles et des figures communs. Les valeurs et principes (liberté, égalité, fraternité et solidarité, laïcité ou démocratie) relient la France aux autres démocraties, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale, d'où l'évocation de la francophonie. Les fragilités et les difficultés de ce sentiment d'unité (doc. 4) doivent être évoquées afin de souligner ensuite l'importance de célébrer les valeurs, les principes ou les figures de la République.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : textes, photographies, frise (Parcours 1) ;

- « Pratiquer différents langages » en rédigeant un discours (Parcours 2).
- En rédigeant un discours qui peut aussi être lu à l'occasion des portes ouvertes ou de la liaison CM2/6^e, l'élève croise les quatre compétences de l'EMC : la sensibilité (ex. : identifier et exprimer ses émotions et ses sentiments), la règle et du droit (ex. : comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques), le jugement (avoir le sens de l'intérêt général) et enfin l'engagement (ex. : s'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Parcours 1

1. La nation française est « plurielle » car elle est composée de millions de citoyens différents. Mais elle est aussi « une » car les citoyens se rassemblent autour des valeurs républicaines au sein d'une même communauté nationale.

2. Marianne, le drapeau tricolore et la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » sont les symboles de la République célébrés lors de ces cérémonies. La cérémonie du 14 juillet correspond aussi à la fête nationale qui rappelle la fête de la Fédération, c'est-à-dire l'union de tous les Français. On peut aussi imaginer que la Marseillaise de Rouget de Lisle est diffusée même si cela ne s'entend pas sur les documents !

Pour en savoir plus : <https://www.elysee.fr/la-presidence/les-symboles-de-la-republique-francaise>

3.

Journée/cérémonie	Valeur (s)
Journée de la mémoire de la Shoah et de prévention des crimes contre l'humanité	Liberté, égalité, fraternité
Commémoration de la victoire de 1945	Liberté, fraternité, démocratie
Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition	Liberté, égalité, fraternité
Cérémonie du 14 juillet	Liberté, égalité, fraternité, démocratie
Commémoration de l'armistice de 1918	Liberté, fraternité
Journée de la laïcité	Liberté, égalité, fraternité, laïcité
Hommage à Samuel Paty	Liberté, égalité, fraternité, laïcité, démocratie

4. Il est important de célébrer et d'affirmer les valeurs qu'incarne Simone Veil (égalité, démocratie, fraternité...) car la France est une nation qui peut apparaître divisée comme le soulignent la persistance de l'antisémitisme, d'inégalités femme/homme ainsi que la montée de l'extrême-droite eurosceptique.

5. La francophonie, au travers de la protection de la langue française, permet de diffuser les valeurs de la France à travers le monde en défendant la diversité des cultures ainsi que les droits de l'Homme. La journée de la francophonie (20 mars) permet par exemple de célébrer les valeurs de fraternité, de paix et de solidarité.

Parcours 2

Exemple de discours :

« Mesdames, Messieurs, mes cher.es camarades de classe,

Notre nation, c'est-à-dire la communauté qui rassemble les citoyens français, repose sur le partage de valeurs communes. La défense des libertés, la lutte pour l'égalité, une société démocratique plus solidaire et fraternelle, la laïcité permettant à tous de vivre ensemble dans le respect des convictions de chacun : voici les valeurs qui fondent notre nation.

Ces valeurs sont célébrées dans tout le pays et même au-delà du territoire national grâce à la francophonie. Par exemple, notre année est rythmée par des journées mémorielles comme la Journée de la mémoire de la Shoah et de prévention des crimes contre l'humanité, la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, notre fête nationale ou encore la journée laïcité. Il existe d'autres temps forts tels que les panthéonisations de figures importantes de notre nation, comme Simone Veil en 2018, ou les cérémonies d'hommage national, comme celui rendu à Samuel Paty en 2020, ce professeur assassiné pour avoir voulu enseigner la liberté d'expression.

Je terminerai mon discours en insistant sur l'importance de célébrer ces valeurs communes. En effet, notre nation peut paraître aujourd'hui divisée par l'individualisme, les attentats, l'euroscepticisme ou l'antisémitisme. Se retrouver pour célébrer les valeurs, c'est une manière d'affirmer que les millions de citoyens français, s'ils sont tous différents, forment un bloc, partagent ce sentiment d'appartenance commune et affirment la volonté de vivre ensemble. C'est donc un moment essentiel d'unité, de cohésion, de partage autour de symboles communs et de l'adhésion à l'universel républicain.

Je vous remercie pour votre attention. »

PP. 392-393 EXPLORONS LE RÔLE DE LA LOI : GARANTIR L'ÉGALITÉ DE TOUS LES CITOYENS

Cette double page permet d'aborder le rôle de la loi pour garantir l'égalité de tous les citoyens, principe inscrit dans la Constitution depuis 1946. La première page retrace les grandes lois pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et permet de pointer les

limites en dressant un bilan. La deuxième page a pour objectif de remettre en perspective les grandes lois qui garantissent les droits sociaux depuis le Front populaire et le rôle des prestations sociales pour tendre vers l'égalité au nom de la justice sociale.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : tableau, infographie, frise (Parcours 1) ;
- « Pratiquer différents langages » en complétant un schéma sur l'action de l'État pour corriger les inégalités entre citoyens (Parcours 2).
- Les élèves travaillent une des compétences d'EMC : la règle et le droit (ex. : comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Parcours 1

1. L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Constitution de 1946 tout comme les droits sociaux. Elle s'inscrit dans le contexte de la fin de la Seconde Guerre mondiale et s'inspire des mesures du CNR.

2. Domaines pour l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Dans la sphère privée : les femmes ont la libre disposition de leur salaire (1907) et peuvent travailler sans l'autorisation du mari (1965), l'autorité sur les enfants devient parentale (1970), réforme du congé parental (2014).

- Dans la sphère professionnelle : le principe d'égalité salariale est inscrit dans la loi en 1972 puis sans cesse réaffirmé ; depuis 2014, le non-respect de ce principe dans les entreprises est sanctionné, tout comme les licenciements discriminatoires (femmes enceintes). Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est sanctionné depuis 1992.

- Dans la sphère publique : les filles et les garçons suivent le même programme scolaire (1924), les femmes peuvent voter et se présenter aux élections depuis 1944 et, en 2000, la loi sur la parité favorise l'égal accès aux femmes et aux hommes aux mandats électoraux. Depuis 2014, les partis politiques qui ne respectent pas la parité sont sanctionnés. Dans les médias, le CSA a pour mission de veiller à une meilleure représentation des femmes. Cependant, malgré les lois, les inégalités persistent.

3. Le besoin de réaffirmer le principe d'égalité est récurrent car les lois ne sont pas respectées :

- Exemple 1, dans la sphère politique : il y a un écart de 15,5 % de salaire entre les femmes et les hommes, malgré les mesures de 2014 qui visent à sanctionner les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale. D'où la volonté de rendre visible cette inégalité avec le #4NOV16h16 (2020) lancés par les Glorieuses pour montrer que les femmes travaillent gratuitement à partir de cette date et jusqu'à la fin de l'année si on compare leurs salaires à ceux des hommes. Il leur faut 39 jours de travail en plus pour avoir un salaire équivalent.

- Exemple 2, dans la sphère publique : les femmes obtiennent le droit de vote 96 ans après les hommes. Depuis 2000, la loi favorise la parité et, depuis 2014, les partis politiques qui ne la respectent pas sont sanctionnés. On voit l'impact de la loi sur les graphiques avec une hausse depuis les années 2000. Mais, si les adjointes ou conseillères municipales sont de plus en plus nombreuses, peu de femmes endossent l'écharpe de maire. Pour quelles raisons ? Problème de temps, les réunions, les responsabilités à conjuguer avec les responsabilités professionnelles et familiales. Ainsi moins de 2 maires sur 10 sont des femmes. À l'Assemblée nationale, on remarque une nette progression, mais les femmes ne représentent que 38,7 % des députés et moins d'un tiers sont sénatrices. Dans les médias, les femmes sont sous-représentées dans le sport féminin (16 % à 20 % des retransmissions sportives à la télévision), mais elles sont surreprésentées dans les publicités pour l'entretien du corps et les parfums alors que les hommes sont très majoritairement présents dans les publicités pour les automobiles.

4. Les prestations sociales reposent sur :

- la valeur égalité car leur objectif est de réduire les inégalités en matière de santé par exemple (la sécurité sociale, la CMU et la PUMA) ; 261,2 milliards d'euros ont été consacrés aux dépenses liées à la santé en 2018.

- la valeur fraternité car elles reposent sur la solidarité nationale et sont financées à partir des impôts et des cotisations salariales et patronales (voir la vidéo [hatier-clic.fr/21hg1802](https://www.hatier-clic.fr/21hg1802)).

5. Les prestations sociales cherchent à corriger les inégalités liées au chômage, à la vieillesse, à la pauvreté, à la situation familiale (maternité, nombre d'enfants à charge), etc. Elles s'élevaient à 741,1 milliards d'euros en 2018 et ont permis de faire baisser le pourcentage de personnes pauvres (est considérée comme pauvre une personne vivant avec moins de 1 063 euros par mois) dans la population française de 22,1 à 14,8, ce qui représente quand même 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France.

Parcours 2

Droits énoncés par la constitution

Égalité entre les femmes et les hommes

Droits sociaux (travail et emploi, syndicat, grève, instruction et culture, santé)

Mesures mises en place pour garantir l'égalité

- 1970 : Autorité parentale
- 1972 : Égalité salariale
- 1988 : Création du RMI
- 1999 : Création de la CMU
- 2000 : Loi sur la parité
- 2009 : Création du RSA
- 2014 : Loi pour combattre les inégalités femmes/hommes
- 2016 : PUMA

Limites de ces mesures

La loi ne suffit pas toujours pour mettre en application la valeur égalité.

Besoin de réaffirmer la loi de 1972 sur l'égalité salariale car toujours des écarts de salaires importants.

La part de population pauvre en France reste importante

Nécessité pour les citoyens de se mobiliser : Restos du cœur fondés en 1985, #4NOV16h16 des Glorieuses...

Cette double page permet d'étudier les principes de la justice des mineurs et son fonctionnement à travers des exemples concrets (doc. 3 à 5). Remarque : à l'heure de la publication du manuel, la justice des mineurs est en cours de refondation. L'ordonnance de 1945, mainte fois amendée, va être remplacée. Toutefois, il a semblé utile d'utiliser le préambule de l'ordonnance de 1945 pour comprendre le principe primordial de la justice des mineurs : la protection.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : lois, infographie, extraits du site du ministère de la Justice, témoignage inédit, tableau, infographie (Parcours 1) ;

- « Pratiquer différents langages » en rédigeant des paragraphes pour justifier ou corriger des affirmations (Parcours 2).

- La principale compétence d'EMC travaillée est la règle et le droit (les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques).

Un lien hatier-clic offre la possibilité de travailler le parcours avenir en découvrant les métiers de la justice des mineurs (juge des enfants, éducateur de la PJJ...)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Parcours 1

1. En France, la justice des mineurs est réglemantée par l'ordonnance du 2 février 1945 et est en conformité avec la Convention internationale des droits de l'enfant.

2. La justice des mineurs est née dans le contexte de la fin de Seconde Guerre mondiale et la volonté de protéger les mineurs car « la France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ». Elle stipule que les mineurs n'ont pas la capacité de discernement d'un adulte (présomption de non-discernement jusqu'à 13 ans) ; elle atténue la responsabilité en fonction de l'âge ; du fait de l'excuse de minorité, la peine ne peut être que la moitié de celle encourue par un adulte. La priorité est donnée à l'éducatif sur le répressif : c'est pourquoi les mesures et sanctions éducatives sont favorisées pour sortir le jeune du parcours de délinquance. Les mineurs ne peuvent aller en prison qu'en ultime recours dans un quartier spécifique et pour un maximum de 7 ans.

3. Les mesures mises en place pour accompagner les jeunes sont le suivi éducatif avant le jugement par un éducateur de la PJJ (doc. 3), éventuellement une peine de TIG ou un stage comme Yohann avec le Samu social (doc. 5). Afin d'éloigner le mineur de son parcours de délinquance, il y a la possibilité de le placer dans un centre éducatif renforcé ou un CEF.

4. Les objectifs de ces mesures sont d'accompagner le mineur et sa famille avec des rendez-vous réguliers, lui redonner un rythme de vie et préparer l'avenir professionnel comme Julien lorsqu'il a été orienté vers l'unité Éducative d'Activité de Jour (UEAJ) avant d'intégrer l'École de la Deuxième Chance (E2C) et de faire un chantier d'insertion. Les objectifs sont donc de protéger et, quand c'est nécessaire, de sanctionner.

5. Un mineur peut avoir affaire à la police puis au Procureur de la République et au juge des enfants, à un éducateur de la PJJ, à un avocat et aux services sociaux.

Parcours 2

a. Le rôle de la justice est de protéger les mineurs : VRAI. Justifications :

Doc. 1 : L'ordonnance de 1945 stipule que la justice des mineurs doit « protéger efficacement les mineurs ».

Doc. 2 : La priorité de l'éducatif sur le répressif est un principe et les peines sont surtout éducatives.

Doc. 3 : Exemple de Julien accompagné par un éducateur de la PJJ.

Doc. 4 : Placement dans un CEF pour éloigner le jeune de son parcours de délinquance.

b. Une peine doit avant tout être éducative : VRAI. Justifications :

Doc. 1 : La Convention internationale des droits de l'enfant (1989) stipule que la justice des mineurs a pour but de favoriser la « réintégration dans la société ».

Doc. 2 : La priorité de l'éducatif sur le répressif est un principe et les peines sont surtout éducatives : TIG, confiscation, stages, centre éducatif renforcé et centre éducatif fermé. La garde à vue est pour les mineurs réitérants et les faits les plus graves ; la prison est un « ultime recours ».

Doc. 3 : Exemple de Julien accompagné par un éducateur de la PJJ pour préparer son avenir professionnel. Il a été orienté vers l'unité Éducative d'Activité de Jour (UEAJ) avant d'intégrer l'École de la Deuxième Chance (E2C) et de faire un chantier d'insertion.

Doc. 4 : Placement dans un CEF pour éloigner le jeune de son parcours de délinquance et lui redonner un rythme de vie : respect des horaires de lever et coucher, prise des repas en commun, rangement des chambres, entretien des locaux, des espaces extérieurs et du linge, participation à la fabrication des repas, etc.

Doc. 5 : Yohan a distribué des denrées alimentaires et échangé avec des personnes vivant dans la rue pour développer chez lui l'empathie et la solidarité mais aussi lui permettre de suivre une formation de sauveteur humanitaire.

c. La prison est une peine efficace pour réduire la délinquance des mineurs : FAUX. Justifications :

La justice des mineurs considère que la prison n'est pas une peine efficace pour les mineurs et les acteurs de cette justice œuvrent pour l'éviter aux jeunes.

Doc. 1 : Dans la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), l'arrestation, la détention et l'emprisonnement ne peuvent être qu'une mesure de « dernier ressort » et aussi « brève que possible ».

Doc. 2 : La priorité de l'éducatif sur le répressif est un principe et les peines sont surtout éducatives. La garde à vue est réservée aux mineurs réitérants et pour les faits les plus graves ; la prison est un « ultime recours ».

Doc. 4 : Le placement dans un CEF est déjà une alternative à la prison qui a pour objectif de redonner au jeune un rythme et de le préparer à son avenir professionnel. Les mineurs ne peuvent pas être jugés et traités comme les majeurs.

Doc. 5 : Yohan suit une formation de sauveteur humanitaire pour lui permettre de préparer son avenir.

Pour compléter :

« Le nombre de mineurs incarcérés reste relativement stable depuis dix ans – autour de 3 000 par an. Ils étaient 752 au 1^{er} janvier 2021, représentant 1 % de la population carcérale. La plupart ne sont pas jugés et relèvent de la détention provisoire (82 %).

Pour le pédopsychiatre Boris Cyrulnik, l'emprisonnement des mineurs est pourtant "la pire des réponses" : "elle provoque l'isolement sensoriel, l'arrêt de l'empathie, l'augmentation de l'anxiété, entretient les relations toxiques, l'humiliation. En sortant de prison, on constate que l'enfant n'est plus apte à réguler ses émotions". L'idée reçue selon laquelle l'incarcération permettrait de remettre un jeune dans "le droit chemin" est en effet loin de la réalité. Le plus souvent, elle va avoir tendance à accélérer l'ancrage dans la délinquance : elle fragilise les liens familiaux, socialise dans un milieu criminogène, y confère un statut, etc. Selon une étude sur les sortants de prison, le taux de recondamnation dans les cinq ans des mineurs est de l'ordre de 70 %, plus élevé encore que chez les majeurs (63 %). »

Site de l'Observatoire international des prisons.

[https://oip.org/decrypter/thematiques/conditions-de-detention/mineurs-detenus/#:~:text=Le%20nombre%20de%20mineurs%20incarc%C3%A9s,la%20d%C3%A9tention%20provisoire%20\(82%25\).](https://oip.org/decrypter/thematiques/conditions-de-detention/mineurs-detenus/#:~:text=Le%20nombre%20de%20mineurs%20incarc%C3%A9s,la%20d%C3%A9tention%20provisoire%20(82%25).)

d. Les mineurs délinquants sont suivis par des acteurs de la justice spécifiques : VRAI. Justifications :

Doc. 2 : Spécialisation de la justice des mineurs.

Doc. 3 : Juge des enfants, éducateur de la PJJ.

Doc. 4 : Personnel des CEF.

Doc. 5 : Personnel du foyer de la PJJ.

PP. 396-397 EXPLORONS LA LAÏCITÉ

Ce dossier propose aux élèves de comprendre en quoi et pourquoi la France est une République laïque. Le doc. 1 permet d'identifier et de situer dans le temps les grandes lois laïques. Ainsi, la laïcité est une conquête qui s'inscrit dans le droit et la règle. L'élève est amené à comprendre que la laïcité implique des droits mais aussi des devoirs. Les autres ressources abordent les enjeux. Il est essentiel ici de mener une réflexion quant aux bienfaits de la laïcité dans une société démocratique avec comme fil conducteur le lien entre la laïcité et les autres valeurs et principes de la république (l'égalité, la lutte contre les discriminations, l'exercice des libertés...). L'adhésion à ces valeurs et principes, et donc à la laïcité, est au cœur de la cohésion nationale.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : lois, infographie, témoignage, extrait de discours (Parcours 1) ;
- « Pratiquer différents langages » en rédigeant une lettre (Parcours 2).
- En rédigeant sa lettre, l'élève est amené à croiser différentes compétences de l'EMC : la sensibilité, la règle et le droit, le jugement et éventuellement l'engagement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Parcours 1

1. La loi de séparation des Églises et de l'État est adoptée en 1905.

2. La Constitution (de 1946 puis de 1958) affirme que la France est une République laïque.

3. Il paraît important d'utiliser le lien vers le hatier-clic.fr/21hg1806 ou le carnet de correspondance des élèves afin d'utiliser la charte de la laïcité (articles 1 à 6 principalement). Cette lecture permettra de compléter plus aisément le tableau.

Ce que permet/protège la laïcité	Ce que la laïcité interdit/condamne
<ul style="list-style-type: none">- la liberté de croire ou de ne pas croire (liberté de conscience)- la pratique d'un culte- le respect de toutes les croyances- l'égalité de tous devant la loi- l'exercice de la citoyenneté- protège de tout prosélytisme à l'école	<ul style="list-style-type: none">- la pratique d'un culte ne doit pas troubler l'ordre public- la violence et les discriminations religieuses- le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse à l'école- la religion d'État

4. La liberté : c'est la liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer sa religion.

La séparation : les cultes n'interviennent pas dans la gestion de l'État et inversement l'État n'intervient pas dans l'organisation des religions.

La neutralité : les agents du service public n'ont pas le droit d'affirmer une appartenance religieuse (ex : les enseignants dans les collèges publics).

L'égalité : tous les citoyens sont égaux devant la loi.

La fraternité : la laïcité permet de vivre ensemble quelle que soit sa religion car on ne l'impose pas aux autres.

5. La caricature de Poncho illustre l'article 7 de la Charte de la laïcité.

Les articles 8 et 12 ont été bafoués par l'assassinat de Samuel Paty. On peut aussi évoquer les articles 3 et 9.

6. Les trois points de vue des étrangers sur la laïcité française montrent qu'elle protège tous les citoyens en garantissant la liberté et l'égalité de tous, ce qui n'est pas le cas au Liban à cause du système confessionnel ou au Brésil où Elike dit qu'il est mal vu de se dire athée.

Parcours 2

Exemple de lettre :

« Cher correspondant,

Comme nous l'a demandé notre professeur, je vais essayer de t'expliquer ce qu'est la laïcité en France.

Tout d'abord, il est important de rappeler que dans notre République française, la laïcité s'est construite progressivement. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, la Constitution (celle de 1946 puis celle de 1958), la loi de 2004 sur les signes religieux ou encore la Charte de la laïcité (2013) sont autant de conquêtes qui inscrivent la laïcité dans la loi. Ces textes définissent la laïcité et fixent un cadre clair de ce qu'elle permet mais aussi ce qu'elle interdit.

En France, la laïcité et la liberté sont intimement liées. La laïcité, c'est le droit de croire ou de ne pas croire (liberté de conscience). Bien sûr, cette liberté s'arrête si cela trouble l'ordre public établi par la loi. La laïcité garantit l'égalité de tous devant la loi, peu importent les convictions religieuses. Que l'on soit juif, musulman, chrétien ou athée, la loi est la même ! Enfin, la laïcité doit permettre une plus grande fraternité entre les citoyens car elle a le souci de l'intérêt général. Par exemple, la Charte de la laïcité à l'école précise dans son article 9 que la laïcité "implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre".

Certains événements tragiques, comme l'assassinat de Samuel Paty, soulignent qu'il est essentiel de continuer à défendre la laïcité et les lois de la République. En effet, la laïcité doit être le ciment qui nous unit !

Bien à toi,

X » *(il est important de rappeler aux élèves qu'aucune mention de nom et d'établissement d'origine ne doit être faite le jour du brevet)*

PP. 398-399 MENONS UN PROJET PARTICIPER A LA SEMAINE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Cette double page a pour but de construire un projet autour de la lutte contre les discriminations et peut être faite en amont de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme et s'inscrire dans le parcours citoyen.

À propos de cette semaine, on peut lire sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

« L'éducation pour agir contre le racisme et l'antisémitisme

Le 21 mars a été proclamé "Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale" en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité est une mission de l'École. Il apparaît nécessaire de donner une impulsion nationale forte aux actions éducatives menées dans le champ de la prévention du racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République.

La Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme se déroule du 21 au 28 mars. Elle associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation, en particulier qui concourent à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Cette semaine organisée en partenariat avec la Délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme constitue un grand temps fédérateur visant à promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux de la République. Son objectif est de sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discriminations. Les manifestations qu'elle favorise concourent à faire acquérir par tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, quelles que soient leurs origines, leur condition, leurs convictions. »

▪ <https://www.education.gouv.fr/la-semaine-d-education-et-d-actions-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme-5204>



Ce projet permet de faire travailler trois compétences de l'EMC : les cultures de la sensibilité (ex. : être capable d'empathie et accepter les différences), de la règle et du droit (ex. : comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi, comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques) et enfin de l'engagement (ex. : s'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement, savoir s'intégrer dans une démarche collaborative).

Le projet peut s'appuyer sur les documents proposés mais aussi sur la recherche d'autres témoignages sur internet (compétence : s'informer dans le monde numérique et PIX).

On pourra compléter les informations du dossier avec les liens internet et vidéos suivants :

- <https://defenseurdesdroits.fr/fr/histoires-vecues> pour retrouver le témoignage d'Hichem en intégralité et d'autres témoignages portant sur d'autres critères de discriminations
- www.licra.org
- <https://educadroit.fr/centre-de-ressources/la-discrimination-en-deux-minutes>
- <https://www.lumni.fr/video/lutte-contre-les-discriminations>
- <http://www.lumni.fr/video/quel-est-le-pouvoir-du-defenseur-des-droits>

Étape 1

Exemples de discrimination	Religion (doc. 2, 3, 4) Apparence physique (doc. 2, 3) Appartenance ou non à une prétendue race (doc. 2, 3)
Sanctions encourues	Jusqu'à « 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende » (article 225-2 Code pénal) + 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende si le refus discriminatoire est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès
Moyens pour lutter contre la discrimination	- Parler/témoigner - Saisir le Défenseur des droits - Demander de l'aide à des associations (ex : Licra), s'y engager pour faire de la prévention - Porter plainte - S'engager sur les réseaux sociaux

Étape 2

On peut inciter les élèves à réaliser les affiches en format numérique à partir de ces logiciels en ligne :

<https://www.canva.com/>

<https://piktochart.com/>

On peut également prévoir l'intervention d'associations locales ou nationales qui luttent contre les discriminations et/ou des interventions de la BPDJ.

PP. 400-401 DÉBATTONS

« ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, MBAPPÉ » : LE FOOTBALL FAVORISE-T-IL LA COHÉSION NATIONALE ?

Cette double page arrive en fin de chapitre, quand les élèves ont travaillé sur les valeurs qui permettent le vivre-ensemble et favorise la cohésion nationale. Ce débat peut donc être travaillé comme bilan de la séquence. Mais il peut aussi ouvrir le chapitre en lien avec la photographie d'ouverture page 388.

C'est le premier débat proposé de l'année : la double page de méthode proposée pp. 386-387 doit permettre aux élèves et au professeur de comprendre la démarche comme la disposition possible de la salle pour mener à bien le débat. L'étape 1 est primordiale pour que le débat soit de qualité.

Témoignage et photographie permettent à la fois de montrer que le football favorise la cohésion nationale à travers le sentiment de fraternité qui émerge lors des temps forts comme la coupe du monde, mais aussi de constater le racisme et l'homophobie qui s'expriment lors de certains matchs tout en soulignant les efforts entrepris pour lutter contre ces manifestations.

Le dossier documentaire proposé permet d'évaluer les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », l'objectif étant d'extraire les informations qui seront ensuite utilisées pour trouver les arguments (Étapes 1 et 2) ;
- « Pratiquer différents langages » en rédigeant un paragraphe (Étape 3).
- Les élèves travaillent toutes les compétences d'EMC : la sensibilité (ex. : s'exprimer en régulant ses émotions et ses sentiments), la règle et le droit (ex. : respecter les règles communes, comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques), le jugement (confronter ses jugements et ceux d'autrui), enfin l'engagement (ex. : savoir s'intégrer dans une démarche collaborative).

Étape 2

<p style="text-align: center;">Équipe A « Le football est un élément de cohésion nationale »</p>	<p style="text-align: center;">Équipe B « Le football n'est pas un élément de cohésion nationale »</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'appartenir à un même ensemble, joie partagée en soutenant l'équipe nationale de football. Scène de liesse sur les Champs-Élysées suite à la victoire de l'équipe en 2018 (voir aussi doc. 1 p. 388). - Fierté des joueurs de porter les couleurs de la France et de sentir les Français derrière eux lors du chant de la Marseillaise et du match. - « Les Bleus » incarnent la pluralité d'origine des Français et l'espoir pour tous les jeunes, selon Kylian Mbappé. Ils véhiculent des valeurs positives comme la fraternité et l'égalité. - « Les Bleus » ont reçu la Légion d'honneur pour « services exceptionnels ». - De plus en plus d'arrêt de matchs pour protester contre le racisme et affirmer ainsi les valeurs d'égalité et de fraternité. Sur le doc. 3, on voit K. Mbappé un genou à terre : c'est un symbole de lutte contre la discrimination raciale et les violences policières aux USA. C'est le joueur de football américain Colin Kaepernick qui a fait le premier ce geste en septembre 2016 durant l'hymne national. C'est aussi une référence aux poings levés lors des JO de 1968. - Volonté des supporters et de la ligue de Football professionnel de dire stop aux racistes, à l'homophobie, à la violence (doc. 4 et 5). 	<ul style="list-style-type: none"> - Propos et chants racistes. - Racisme vis-à-vis de certains joueurs d'origine africaine (injures, cris de singe), surtout dans le football italien. Exemple en avril 2019 contre le capitaine et défenseur d'Amiens Prince Gouano. Négation de l'égalité. - Banderoles, propos et chants homophobes. Les supporters plaident pour une culture du stade, un « folklore ». Négation de l'égalité. - Violence lors des matchs, sièges cassés, bagarres... - Ces violences et discriminations ne figurent pas dans des sports comme le rugby et le handball par exemple.

Étape 3

Le football est un élément qui favorise la cohésion nationale en offrant des moments de partage, à l'occasion par exemple des matchs de la coupe du monde de football ; des scènes de liesse populaire accompagnent la victoire de 2018 ou l'ouverture du match avec la diffusion de la Marseillaise. Les présidents de la République soutiennent ostensiblement « les Bleus » qui incarnent les valeurs d'égalité et de fraternité à l'image de Kylian Mbappé. C'est pourquoi ils ont été récompensés pour « services exceptionnels » en devenant chevaliers de la Légion d'honneur en juin 2019.

Cependant, le football, à l'image du reste de la société, peut être gangrené par des discriminations raciales, homophobes et devenir prétexte à des scènes de violence à l'issue des matchs, menaçant la cohésion nationale. À différents niveaux, ces actes sont dorénavant largement condamnés par les joueurs, les arbitres, la ligue, le ministre des Sports et de la Jeunesse et même les supporters.

P. 403 BREVET JE VÉRIFIE MES CONNAISSANCES

Exercice 1 Je connais mon vocabulaire

1 : e, 2 : a, 3 : f, 4 : d, 5 : c, 6 : i, 7 : g, 8 : b, 9 : h.

Exercice 2 Je connais les dates des grandes lois

1. Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : 26 août 1789.
2. Lois Ferry : 1881-1882.
3. Préambule de la Constitution de la IV^e République : 1946.
4. Convention internationale des droits de l'enfant : 1989.
5. Constitution de la V^e République : 1958.
6. Lois de séparation des Églises et de l'État : 9 décembre 1905.
7. Charte de la laïcité à l'École : 2013.

Exercice 3 Je sais identifier les valeurs défendues

Doc. 1. Valeur : solidarité. Qui ? Association Robin des rues.

Doc. 2. Valeur : égalité. Qui ? Concours de l'Éducation nationale donc valeur défendue par les élèves et les professeurs qui y participent.

Doc. 3. Valeurs : liberté (d'expression) et fraternité. Qui ? Les manifestants, une foule nombreuse.

P. 404 BREVET SUJET GUIDÉ

Le sujet guidé est celui de la session 2019 - Amérique du Nord - (série générale). Une aide méthodologique est proposée à l'élève afin de l'aider dans sa réflexion et dans la construction de ses réponses.

Pour les deux sujets (guidé et blanc), la réponse aux trois premières questions s'appuie sur les documents. La dernière question est l'occasion de réinvestir les connaissances et les acquis construits en classe lors des activités, discussions et débats tout en s'appuyant sur les documents.

Questions 1 à 3 : Analyser un document

1. Les Français ne payent pas tous un même montant pour l'impôt sur le revenu car cela dépend de ce qu'ils gagnent. Par exemple, D. Martin gagne trois fois plus que P. Duchemin. Le premier payera des impôts alors que le deuxième non.

2. La phrase qui justifie que les Français ne payent pas tous un même montant pour l'impôt sur le revenu est la suivante : « La solidarité nationale est notamment financée par l'impôt sur le revenu, qui repose sur une redistribution des richesses, chaque citoyen y contribuant en fonction de ses moyens. »

3. La sécurité sociale, l'assurance-chômage et l'impôt sur le revenu sont les trois dispositifs permettant de lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Question 4 Maîtriser différents langages pour raisonner

4. Exemple de réponse :

« Pour moi, l'impôt sur le revenu est un dispositif qui montre que l'État veut lutter contre la pauvreté et les inégalités en intervenant dans la vie économique et sociale du pays. Chaque citoyen y contribue en fonction de ses moyens, cela permet donc de mieux redistribuer les richesses ! Par exemple, la personne avec 9 000 euros de revenu par an vit sous le seuil de pauvreté, et, ayant à peine de quoi vivre, elle ne paie pas d'impôt. Alors que celui qui gagne 160 000 euros doit verser plus de 45 000 euros d'impôt sur le revenu. C'est cela la justice sociale !

C'est conforme au préambule de notre Constitution, celle de 1946 puis celle de 1958, qui garantit à tous les citoyens le droit au travail, la protection de la santé, l'accès à l'instruction et la sécurité matérielle. C'est dans l'esprit du Conseil National de la Résistance, reconstruire la France et restaurer les valeurs de la République française. La sécurité sociale (1945) et l'assurance-chômage permettent aussi de financer la solidarité nationale. Contribuer à l'effort commun en fonction de ses moyens, pour moi c'est ça la cohésion nationale et puis c'est surtout l'occasion de faire vivre nos valeurs républicaines : l'égalité et la solidarité en aidant nos concitoyens qui en ont besoin. »

P. 405 BREVET SUJET BLANC

Questions 1 à 3 Analyser un document

1. Les actes antireligieux et racistes sont importants en France. Par exemple, entre 2018 et 2019, les faits à caractère antisémites ont augmenté de 27 %, les actes racistes et xénophobes de 130 % et les faits antimusulmans de 35 %. Seuls les faits antichrétiens sont restés stables. Ces actes remettent en cause l'égalité de tous les citoyens quelles que soient les croyances et les origines.

Afin de mettre en relief ces chiffres, il paraît intéressant de les comparer à la part de chaque religion dans la population française. En effet, d'après l'Observatoire de la laïcité (en 2019) (<https://www.gouvernement.fr/rapport-des-francais-a-la-religion-et-aux-convictions-chiffres-cles>) :

- les chrétiens représentent 52 % de la population française

- les musulmans 3 %

- les juifs 1 %

Au regard de ces chiffres, il est donc possible de souligner l'importance des actes à caractère antisémite (687 actes sur 1142 au total) même s'ils augmentent moins que les actes antimusulmans.

2. Le visiteur du site peut trouver des informations sur ce que dit la loi ainsi que sur les démarches et les moyens à utiliser afin de lutter contre le racisme. Le visiteur peut s'engager en agissant, alertant ou demander de l'aide pour se défendre.

3. Cette rubrique s'adresse à tous ceux qui ont besoin et qui veulent se mobiliser contre le racisme ou tout simplement apporter leur témoignage.

Question 4 Maîtriser différents langages pour raisonner

Exemple d'article :

« Bonjour, nous sommes deux élèves en classe de 3^e. Nous avons décidé de rédiger cet article pour le site du collège après avoir travaillé et débattu en cours d'EMC sur le racisme et l'antisémitisme.

Nous souhaitons, tout d'abord, revenir sur les chiffres des actes antireligieux et racistes en France car ils nous ont interpellés. Savez-vous que les faits à caractère antisémite ont augmenté de 27 %, les faits antimusulmans de 35 % et les actes racistes et xénophobes de 130 % entre 2018 et 2019 ? Ces chiffres sont inquiétants et doivent pousser chaque citoyen à poursuivre la lutte contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme. Comment agir ?

Au collège, dans les entreprises, sur internet, il faut se mobiliser. Il est possible d'agir en demandant l'intervention d'une association et de personnes afin de nous sensibiliser et de nous former à ces questions. Il est aussi essentiel d'alerter en signalant les paroles, les comportements et les contenus qui sont contraires à la loi. Enfin, il faut informer les personnes victimes de ces actes que la loi leur donne les moyens de se défendre. Nous avons découvert un site, "egalitecontreleracisme.fr", qui propose des informations sur les droits de chacun, les démarches à effectuer et les personnes pouvant recevoir et conseiller. Depuis 2011, les personnes victimes de discriminations peuvent contacter le Défenseur des droits et un de ses 500 délégués sur l'ensemble du territoire français.

Pour conclure, engageons-nous contre le racisme et l'antisémitisme afin de faire vivre les valeurs de notre République. C'est pourquoi, nous, les élèves, voulons nous mobiliser pour la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme au mois de mars. Une boîte à idées sera disponible en Vie scolaire. Nous comptons sur votre engagement. La liberté, l'égalité et la fraternité pour TOUS ! »

Chapitre 19 La démocratie française, ses institutions, ses acteurs

La logique du chapitre

Le deuxième chapitre d'EMC traite de la démocratie à travers ses institutions et ses acteurs.

La première étude « Suivre un député au quotidien » (pp. 408-409) permet d'incarner la démocratie à travers la figure, les actions et les engagements d'un député, Dominique Potier. Une double page « L'État français et la décentralisation » prend l'exemple de la décentralisation des compétences dans l'enseignement, de l'État à la commune (pp. 410-411), pour être proche du quotidien des élèves. Le dossier suivant est un débat, « L'abstention est-elle un danger pour la démocratie ? » (pp. 412-413), qui permet de faire réfléchir à une pratique centrale du citoyen et de la démocratie : le vote face au phénomène de l'abstention. Il est suivi par un projet, « Réaliser une revue de presse » (pp. 414-415), qui s'inscrit dans l'Éducation aux médias et à l'information dont l'objectif est aussi de découvrir le fonctionnement de la presse. La presse et les réseaux sociaux (pp. 416-417) ont un rôle d'acteur majeur dans le pluralisme des opinions et les élèves doivent apprendre à déjouer les pièges des *fakes news*. Enfin, la dernière étude permet de changer d'échelle en étudiant comment la France se met en conformité avec les textes internationaux dans la lutte contre le réchauffement climatique (pp. 418-419), un enjeu qui dépasse le seul cadre de la démocratie française et implique le monde entier.

Pour finir, un court bilan fait le point sur ce qu'il faut retenir des différentes activités avec pour les élèves plus « visuels » un schéma (p. 420). Quatre exercices permettent aux élèves de vérifier leurs connaissances (vocabulaire, dates clés, exercice sur les pouvoirs exécutifs et législatifs et des affirmations à corriger ou argumenter) (p. 421) avant de s'entraîner au brevet avec un sujet de brevet guidé et un sujet blanc (pp. 422-423).

P. 406-407 OUVERTURE

Deux documents iconographiques et un sondage permettent d'ouvrir le thème de la démocratie et son fonctionnement à travers ses institutions et ses acteurs. Le doc. 1 est une photographie de l'hémicycle de l'Assemblée nationale, le palais Bourbon. Cette image permettra de travailler sur un des lieux d'exercice de la démocratie représentative à travers le travail des députés pour voter la loi et contrôler le gouvernement. Le doc. 2 est une photographie d'un homme regardant les affiches des candidats à l'élection présidentielle de 2017. Cela permet d'évoquer un des temps forts de la vie politique française mais aussi la pluralité des candidats et partis.

En haut, un sondage IFOP de 2018 intitulé « Selon vous, qui détient le pouvoir aujourd'hui en France ? » permet d'ouvrir la discussion : les élèves pourront s'étonner de voir en première position le président de la République et son gouvernement (34 %) et très loin derrière les citoyens et les électeurs (3 %) bien après les marchés financiers, les grandes entreprises, la Commission européenne et les médias. Le « Et vous ? » permet aux élèves de se positionner. On peut très bien imaginer qu'il soit fait en amont à la maison avant de commencer le chapitre.

PP. 408-409 EXPLORONS SUIVRE UN DÉPUTÉ AU QUOTIDIEN

Ce dossier porte sur le député de la circonscription du collège d'un des auteurs du manuel, qui lui a accordé une interview sur son travail.

La compréhension des institutions de la V^e République ainsi que du fonctionnement et des actions de l'État se fait ici en partant de l'étude d'un élu de la nation : le député. Le député permet, tout d'abord, d'incarner des institutions qui sont parfois « éloignées » pour des élèves de 3^e. Ce dossier vise aussi à souligner que les valeurs et les principes de la République peuvent être identifiés dans le fonctionnement et les actions de l'État, ici au travers de l'exemple du député et de ses combats (réduction des inégalités, préservation de l'environnement, lutte contre le chômage...) : l'action politique met en jeu les valeurs et les principes de notre démocratie (égalité, solidarité...).

On pourra se référer au schéma des institutions (doc. 1 p. 410) pour une meilleure compréhension et pour élargir aux autres acteurs de notre démocratie.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : photographie, article de journal, interviews (Parcours 1) ;
- « Pratiquer différents langages » en rédigeant une argumentation sur les fonctions du député (Parcours 2).
- Les élèves travaillent une des compétences d'EMC : la règle et le droit (ex. : comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Parcours 1

1. Le député est élu lors de l'élection législative. La durée de son mandat est de 5 ans. Il est l'élu de la circonscription.

2. Lorsqu'il est à l'Assemblée nationale, le député pose des questions au gouvernement afin de contrôler son action, participe au travail en commission, peut saisir le Conseil constitutionnel, propose, discute et vote les lois.

3. Le député est aussi un élu de terrain, c'est pour cela qu'il écoute les propositions des citoyens de sa circonscription, qu'il soutient les projets de développement et qu'il défend les intérêts des entreprises locales.

4.

Domaine économique	Domaine social	Domaine environnemental
<ul style="list-style-type: none"> - Réconcilier économie et écologie - Lutter contre les paradis fiscaux - Responsabiliser les multinationales - Réduire le chômage de longue durée 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités et les écarts de revenu - Permettre à chaque citoyen d'accomplir sa vocation (dignité humaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la réintroduction des néonicotinoïdes - Réconcilier économie et écologie

5. Le député fait des propositions et mène des combats mais son avis n'est pas forcément partagé par tous. Par exemple, lors du vote sur la réintroduction des néonicotinoïdes dans l'agriculture, la position défendue par Dominique Potier (contre) n'était pas majoritaire.

Parcours 2

- Le député concourt à l'expression de la démocratie en votant les lois et en contrôlant l'action publique. Élu lors des élections législatives pour une durée de 5 ans, il est donc le représentant des citoyens à l'Assemblée nationale. Il propose, discute et vote les lois et participe au travail en commission. En posant des questions au gouvernement, c'est-à-dire au Premier ministre et aux ministres, il contrôle l'action publique au nom de tous les citoyens. Il est un des acteurs de la démocratie représentative.

- Le député est chargé d'animer le territoire dont il est l'élu. Dans sa circonscription, le député doit être à l'écoute des citoyens et de leurs propositions. Il peut aussi soutenir des projets de développement du territoire. Enfin, il peut rencontrer des ministres afin de discuter et de trouver des solutions pour l'avenir des employés et des entreprises de sa circonscription.

- Le député est chargé de faire vivre les valeurs républicaines. Par son action politique, à l'Assemblée nationale comme dans sa circonscription, le député mène des combats afin de renforcer la démocratie et les valeurs de notre république. Par exemple, la réduction des inégalités, la préservation de l'environnement ou encore la responsabilisation des multinationales afin qu'elles respectent des droits environnementaux et sociaux sont autant de luttes qui doivent permettre de faire vivre nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

PP. 410-411 EXPLORONS L'ÉTAT FRANÇAIS ET LA DÉCENTRALISATION

Cette double page permet d'aborder le processus de décentralisation à l'œuvre en France depuis 1982 et comment il met en jeu les valeurs de la démocratie. À partir de la répartition des pouvoirs, ce dossier permet d'identifier les acteurs et leurs compétences, de manière générale dans un premier temps, puis à travers l'exemple de l'enseignement.

Le dossier documentaire proposé permet d'évaluer les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : organigramme, texte, tableau, infographie, campagne d'information (Parcours 1) ;
- « Pratiquer différents langages » en rédigeant une petite synthèse sur la décentralisation dans l'enseignement (Parcours 1) ou en réalisant une carte mentale (Parcours 2).
- Les élèves travaillent une des compétences d'EMC : la règle et du droit (ex : comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

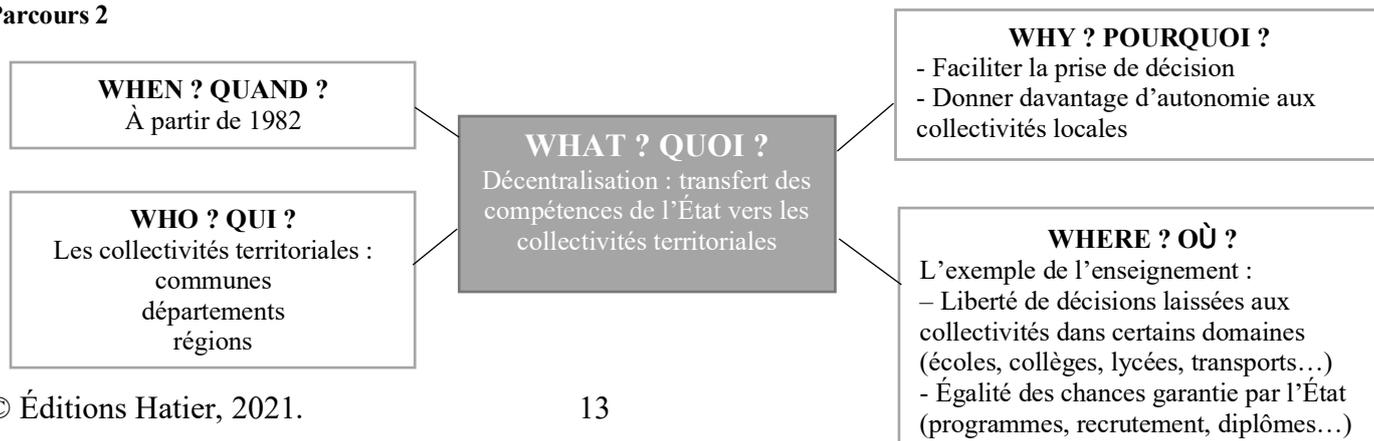
Parcours 1

1. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct.

2. Au niveau national, le Président de la République exerce le pouvoir exécutif et le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) exerce le pouvoir législatif. Les collectivités territoriales quant à elles, représentées par les conseillers régionaux, départementaux et municipaux, exercent le pouvoir à un niveau local.

3. Tout au long de sa scolarité, l'élève bénéficie de décisions décentralisées qui illustrent les valeurs de la République. Ainsi, les collectivités territoriales disposent de la **liberté** d'action en ce qui concerne les écoles (gérées par les communes), les collèges (gérées par les départements) ou les lycées (gérées par les régions). C'est également le cas pour les transports et la restauration scolaire, ainsi que pour le recrutement des personnels de service. En revanche, pour garantir l'**égalité** de l'enseignement sur la totalité du territoire français, l'État se charge de rédiger les programmes scolaires, de recruter, former et rémunérer les enseignants mais également et surtout, de délivrer les diplômes.

Parcours 2



Ce débat permet de réfléchir à une modalité de l'engagement citoyen : le vote. Le dossier documentaire proposé permet d'évaluer les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », l'objectif étant d'extraire les informations (Étape 1) qui seront ensuite utilisées pour trouver les arguments (Étape 2) ;
- « Pratiquer différents langages » en rédigeant un paragraphe (Étape 3).
- Les élèves travaillent les quatre compétences d'EMC : la sensibilité (ex. : s'exprimer en régulant ses émotions et ses sentiments), de la règle et du droit (ex. : respecter les règles communes, comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques), de l'engagement (ex. : savoir s'intégrer dans une démarche collaborative) et plus particulièrement la compétence du jugement, en :
 - s'informant de manière rigoureuse ;
 - développant les aptitudes au discernement et à la réflexion critique ;
 - confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé ;
 - différenciant son intérêt particulier de l'intérêt général ;
 - ayant le sens de l'intérêt général.

Les élèves pourront s'aider de la méthode débat p. 386 et du « Coup de pouce » proposé dans l'étape 2.

Étape 1

1. Lors des élections législatives et municipales, l'abstention est en augmentation. Elle dépasse désormais les 50 %. Il est aussi à noter qu'elle est stable pour les élections présidentielles (autour de 20 %) et qu'elle a baissé lors des dernières élections européennes, tout en atteignant près de 50 % de l'électorat. Le pic dans l'abstention aux municipales en mars 2020 peut s'expliquer par le contexte du virus de la COVID-19.

2. Quelques exemples d'arguments :

Proposition A « Il faut combattre l'abstention : elle est dangereuse pour la démocratie »	Proposition B « L'abstention est justifiée : elle n'est pas un danger pour la démocratie »
<ul style="list-style-type: none"> - Lors de certaines élections, on dépasse les 50 % d'abstention. - Chaque voix compte. - Il ne faut pas laisser les autres décider à notre place. - L'abstention fait le jeu de certains candidats. - Les citoyens doivent s'impliquer ; il faut rendre le vote obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - On a le droit d'être indifférent, de ne pas se reconnaître dans les candidatures proposées, d'être défiant à l'égard de la classe politique. - On peut donc refuser de départager des candidats. - De toute façon, mon vote ne changera rien. - Les politiques doivent être plus « exemplaires ». - Ne pas se sentir concerné par les élections européennes car c'est loin alors que les élections municipales sont plus concrètes et proches au quotidien.

4. Exemple de texte de conclusion :

« L'abstention peut paraître dangereuse pour notre démocratie car lors de certaines élections, elle devient majoritaire. Par exemple, lors des élections législatives, le taux d'abstention est passé de 35 % en 2002 à plus de 50 % en 2017 ! Il paraît exagéré de dire que tous les politiques sont des menteurs ou qu'il n'y a plus de différence entre la Gauche et la Droite. Voter, c'est une manière de s'impliquer en tant que citoyen, c'est ne pas laisser les autres décider à notre place car chaque voix est importante. Il faut combattre l'abstention afin de redonner du sens et de l'importance à la démocratie et peut-être même rendre le vote obligatoire comme cela est déjà le cas en Belgique. Mais, d'un autre côté, l'abstention est à relativiser. Lors des élections présidentielles, elle est restée relativement stable ces dernières années (autour de 20 %) et elle a même diminué lors des élections européennes passant de 57 % en 2004 à moins de 50 % en 2019. Aussi, il peut arriver que lors d'une élection aucun des candidats ne soit suffisamment représentatif de nos idées. Le vote obligatoire ne semble pas la meilleure idée étant donné que certains iraient voter uniquement par peur d'être sanctionné. Il faut juste que les politiques redonnent confiance aux citoyens. »

Cette double page propose un exemple d'utilisation de la presse à l'école : la confrontation de différentes Unes issues de quotidiens nationaux et régionaux sur le mouvement des « Gilets jaunes » (doc. 3). Elle permet donc de travailler sur la pluralité de la presse comme illustration de la liberté d'expression et garantie de la démocratie et peut s'inscrire dans le parcours citoyen.

Ces documents peuvent être utilisés directement ou être adaptés à un autre thème d'actualité avec d'autres supports (en ligne ou papier) : cette séquence peut être menée en classe ou au CDI lors de la semaine de la presse.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : Unes, textes de loi (étape 1) ;

- « S'informer dans le monde numérique » et « Pratiquer différents langages » en préparant la revue de presse de l'étape 2 et en la présentant à l'oral.

- Les compétences travaillées en EMC : la règle et le droit (les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques), le jugement (s'informer de manière rigoureuse) et l'engagement (savoir s'intégrer dans une démarche collaborative et enrichir son travail)

Sur la semaine de la presse et des médias à l'École, on peut lire sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

« Découvrir l'univers des médias

Chaque année, au printemps, les classes de tous niveaux et de toutes disciplines peuvent participer à la Semaine de la presse et des médias dans l'École. Cette activité d'éducation civique a pour but d'aider les élèves, de la maternelle aux classes préparatoires à : comprendre le système des médias, former leur jugement critique, développer leur goût pour l'actualité, forger leur identité de citoyen. »

<https://www.education.gouv.fr/semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-l-ecole-5159>

Le site du Clemi rappelle les enjeux de l'éducation aux médias :

« Enjeux éducatifs en ÉMI : s'informer de façon responsable et critique s'apprend !

Connaître le fonctionnement du monde médiatique et les processus de construction de l'information ;

Savoir lire les images (au-delà de la perception, un langage) ;

Découvrir les enjeux de l'information scientifique/déjouer l'infodémie ;

Repérer les représentations médiatiques stéréotypées et stigmatisantes/lutter contre les discriminations. »

<https://www.cleml.fr/fr/semaine-presse-medias.html>

Sur la liberté de la presse, on pourra consulter :

<https://rsf.org/fr/france>

Pour travailler sur l'utilisation des photographies dans la presse :

http://www.cndp.fr/crdpreims/fileadmin/documents/cddp10/semaine_de_la_presse/Images_mensongeres_F.pdf

<https://www.theguardian.com/news/series/ten-best-photographs-of-the-day><http://www.regarddesjeunes.org/>

En analysant les Unes à travers le tableau de l'étape 1, les élèves travailleront sur la place occupée par l'information principale : les caractères utilisés, le choix et la taille de la photo. Ils travailleront aussi sur la prise de position du journal qui s'exprime à travers le vocabulaire utilisé : lien avec le doc. 3b. En effet, le doc. 3b permet de travailler sur l'occurrence des mots dans les Unes des journaux. Ainsi les élèves peuvent constater que le mouvement des Gilets jaunes a occupé une forte place dans les titres et que les mots utilisés ne sont pas neutres. Le choix des mots utilisés par les journalistes donne une certaine vision du mouvement, une opinion et ne présente pas seulement des faits.

• Le document 3a présente la Une d'un quotidien national, *Libération*. Les valeurs du journal, de gauche, déterminent son approche de l'actualité.

Dans le bandeau, on retrouve les informations classiques, le prix, le numéro, la date, le site, le nom/ logo du journal et quelques informations culturelles.

La particularité des Unes de *Libération* est de laisser une large place à la photographie/ l'illustration dans une volonté d'accrocher immédiatement le regard. Il y a peu d'informations écrites.

Ici une partie du visage du président de la République, Emmanuel Macron, qui fixe le lecteur et semble touché par « la fièvre jaune », référence au mouvement des Gilets jaunes. Le fond jaune renvoie immédiatement au nom du mouvement. Le titre principal, « LA FIÈVRE », écrit en majuscules renforce l'idée d'un mouvement qui se répand rapidement (étude vocabulaire document 3b).

La légende souligne la force du mouvement des gilets en évoquant sa durée (« troisième samedi de mobilisation »), le soutien de la population (« mouvement largement soutenu par la population ») tout en soulignant la faiblesse du président qui est qualifié « d'inaudible ».

• Le document 3c présente la Une d'un quotidien national, *Le Figaro*. Les valeurs du journal, de droite, déterminent son approche de l'actualité.

L'information principale est constituée d'une photographie et d'un titre en grands caractères. La photographie a été prise à Paris devant l'Arc de Triomphe pendant une manifestation des gilets jaunes et/ou des affrontements avec les forces de l'ordre (fumigènes). Le titre renforce la situation de chaos présenté par la photographie : « La France sous le choc attend des réponses ». Le message est clair : c'est un grave problème national et le pays attend des réponses du gouvernement pour régler la situation.

• Le document 3d présente la Une du quotidien régional, *Courrier Picard*. Le nom du journal indique clairement son appartenance géographique, régional (Amiens en dessous).

L'information principale est mise en valeur par une photographie et un titre principal en majuscules. La photographie du mouvement des gilets jaunes oriente sur une préoccupation concrète de la population, à savoir l'augmentation du prix de l'essence. Le titre principal « Le péril jaune » n'est pas neutre tout comme les informations/ les questions posées en légende « Combien seront-ils ? », « Que vont-ils faire ? », « Le gouvernement retient son souffle ». Il y a un parti pris qui peut générer de l'angoisse face à ce bras de fer entre le gouvernement et le mouvement des gilets jaunes.

Les titres secondaires confirment qu'il s'agit de presse régionale car ils portent sur des événements locaux et prennent moins de place : un auteur invité à une rencontre avec des lycéens, une rencontre sportive. Le bandeau publicitaire, en pied de page, met la lumière sur une boutique de la région.

L'étude des 3 Unes est à lier au document b, dont on trouvera un tableau plus exhaustif sur le site internet cité en-dessous du document. Un lien hatier-clic offre la possibilité de travailler le parcours avenir en découvrant les métiers du journalisme (journaliste, JRI, etc.)

Étape 1

1. En France, la liberté de la presse existe depuis la loi du 19 juillet 1881.

2. Cette loi sur la liberté de la presse permet d'exercer la liberté fondamentale de s'exprimer, c'est-à-dire la liberté d'expression.

3. Par rapport à une personne qui poste un article sur les réseaux sociaux, un journaliste a une charte d'éthique professionnelle à respecter. Il se doit de défendre la liberté d'expression, d'opinion en livrant une information exacte et intégrale. Il ne doit pas détourner l'information, la transformer.

4.

Nom du média	<i>Libération</i> (quotidien national)	<i>Le Figaro</i> (quotidien national)	<i>Le Courrier Picard</i> (quotidien régional)
Jour de diffusion	1-2 décembre 2019	3 décembre 2019	17 novembre 2018
Information principale	Mouvement des gilets jaunes. Occupe toute la page	Mouvement des gilets jaunes. Premier titre, place importante.	Mouvement des gilets jaunes. Place importante
Titre principal	« La Fièvre », jeu de mots gilets jaunes/fièvre jaune.	« La France sous le choc attend des réponses », interpellation des pouvoirs publics	« Le péril jaune », jeu de mots
Choix du visuel	Photomontage centré sur Emmanuel Macron, comme pris à témoin, mis en cause	Photographie : violences des manifestations, symbole républicain attaqué.	Photographie centrée sur le problème du pouvoir d'achat : prix de l'essence.

5. La liberté d'expression est l'un des droits fondamentaux de l'Homme et du Citoyen (doc. 1a : DDHC, 1789). Elle est garante de la démocratie car elle permet à chacun d'exprimer ses idées et de les faire connaître. Elle s'appuie sur la liberté de la presse établie en France depuis 1881 : c'est le pluralisme.

La diversité de la presse reflète la pluralité d'opinions autour d'un même sujet, ce qui permet au citoyen de faire un choix en connaissance de cause. Les trois « Unes » proposées traitent du même sujet, le mouvement des Gilets jaunes. Ces différences s'expliquent par les idées politiques et par l'échelle de diffusion (locale/nationale) du journal. La diversité de la presse reflète bien les différentes idées présentes dans l'opinion publique. Elle rend ainsi possible la liberté d'expression et garantit la démocratie.

Cependant même en démocratie, la liberté des médias n'est pas totale : ils doivent respecter certaines règles déontologiques protégeant l'exercice des droits de l'homme (doc. 2), le respect de la vie privée, ou le droit à l'image. Les médias ne doivent pas diffuser des informations fausses. Ils ne doivent publier que des informations dont ils ont pu vérifier l'exactitude et dont ils connaissent l'origine. Dans les pays démocratiques, le rôle joué par les médias a pris une telle importance dans la société qu'ils sont souvent considérés comme un « quatrième pouvoir ».

Étape 2

Après avoir réalisé le travail demandé en étape 1 et consulté les sites présentant la mise en œuvre d'une revue de presse (Voir le hatier-clic : Ressources en +), chaque groupe commente sa revue de presse à l'oral, sous la forme d'un podcast.

Les podcasts peuvent être mis en ligne sur l'espace numérique de travail ou sur le site internet de l'établissement. Cet exercice permet aux élèves de travailler une compétence orale.

PP. 416-417 EXPLORONS RÉSEAUX SOCIAUX ET INFORMATION

Cette double page illustre l'importance grandissante, au sein de la population française en général, des jeunes gens en particulier, des réseaux sociaux (le doc. 2 sur les jeunes et les réseaux sociaux est extrait d'un sondage de 2020. À cette date, Tik Tok n'a pas encore fait son entrée massive auprès des jeunes, ce qui peut expliquer son absence). Elle permet par ailleurs de comprendre la nécessité de développer son esprit critique face aux risques de manipulation de plus en plus fréquents.

Le dossier documentaire proposé permet d'évaluer les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », l'objectif étant d'extraire les informations qui seront ensuite utilisées pour la rédaction d'un paragraphe (Parcours 1) ;

- « Pratiquer différents langages », en rédigeant un petit paragraphe sur les mérites et les limites des réseaux sociaux (Parcours 1) ;

- « S'informer dans le monde du numérique », en utilisant un moteur de recherche et en vérifiant l'origine et la pertinence des informations trouvées (Parcours 2).

- La compétence travaillée en EMC : le jugement (développer les aptitudes au discernement et à la réflexion critique, s'informer de manière rigoureuse).

Le hatier-clic.fr/21hg1907 propose des liens vers plusieurs sites permettant de vérifier une information :

<https://factuel.afp.com/> : site qui présente des conclusions vérifiées sur des informations qui circulent sur Internet.

<https://www.libération.fr/checknews> : des journalistes enquêtent et répondent aux questions des internautes.

www.lemonde.fr/verification : outil pour aider à vérifier les informations qui circulent sur Internet et dénicher les rumeurs, exagérations ou déformations.

www.hoaxbuster.com : plateforme collaborative contre la désinformation et les rumeurs.

<http://observers.france24.com/fr> : contenus « amateurs » sélectionnés, vérifiés, traduits et expliqués par des journalistes.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Parcours 1

Exemple de paragraphe rédigé :

« Les enquêtes les plus récentes révèlent le poids grandissant des technologies numériques pour accéder à l'information. Si la télévision demeure le média préféré des Français âgés de plus de 35 ans, Internet et les réseaux sociaux sont utilisés par près de la moitié des plus jeunes. Parmi les nombreuses applications disponibles, Facebook, Snapchat et surtout Instagram, semblent les plus plébiscitées avec des "temps d'écran" quotidiens de plusieurs heures pour presque la moitié des utilisateurs.

Cette évolution des pratiques informatives s'accompagne d'un risque grandissant de manipulation. La multiplication des *trolls* (comptes créés pour orienter les débats) et des *bots* (comptes automatisés faisant appel à l'intelligence artificielle), générant massivement des *fake news* (affirmations erronées présentées comme réelles) impose une vigilance systématique. De nombreux exemples, parmi lesquels la polémique des "mains sales" des ouvriers qu'Emmanuel Macron aurait refusé de serrer, l'illustrent régulièrement.

Les utilisateurs des réseaux sociaux doivent donc développer certains réflexes pour ne pas croire et propager de fausses informations en identifiant la source et l'auteur, en croisant avec d'autres sources, en vérifiant avec un site de *fact-checking* et en se demandant si ce n'est pas de l'humour (exemple : Le Gorafi). »

Parcours 2

• Première affirmation : Le président Trump a appelé le président de l'Italie (Sergio Mattarella) "président Mozzarella" pendant leur rencontre à Washington.

a. Cette affirmation a été diffusée sur Twitter par un compte anglophone et reprise ensuite dans de nombreux médias.

b. Elle s'appuie sur deux photographies d'une conférence de presse. Une femme, présentée comme « l'interprète en italien de la Maison Blanche », affiche une mine outrée au moment où Donald Trump s'exprime.

c. L'information est fautive comme le prouve la vidéo intégrale de la rencontre qui, elle, a bien eu lieu.

d. Informations extraites de https://www.libération.fr/checknews/2019/10/17/non-donald-trump-n-a-pas-appelé-le-président-italien-mozzarella-en-public_1758150/

• Deuxième affirmation : Le port du masque anti-covid provoque des dommages neurologiques irréversibles.

a. Cette affirmation a été diffusée sur Facebook dans de nombreuses langues.

b. Elle reprend les propos d'une personne de nationalité allemande qui se présente comme « neurologue ».

c. Cette affirmation, reprise par les « anti-masques », est contestée à la fois par de nombreux médecins dans le monde et par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé. Contactée, la « neurologue » allemande a refusé de répondre aux journalistes l'interrogeant sur la vidéo à l'origine de cette affirmation.

d. <https://factuel.afp.com/non-le-port-du-masque-ne-provoque-pas-des-dommages-neurologiques-irreversibles>

PP. 418-419 EXPLORONS LA DIMENSION INTERNATIONALE DU DROIT

Cette double page a pour but de faire comprendre le rôle de la loi dans la société, les liens entre le droit national et le droit international. À partir de l'exemple de la lutte contre le réchauffement climatique, le but est de montrer l'imbrication de toutes les échelles de droits auxquelles la France appartient et peut se référer (doc. 1). Le doc. 2 présente une de ses échelles : celle de l'Union européenne qui a élaboré une politique ambitieuse à suivre par ses états-membres, donc la France. Le doc. 3 rappelle les différentes étapes du parcours d'une loi (vues en classe de 4^e), ici l'exemple de la loi climat qui est l'application à la française des directives internationales. Le doc. 4 permet de rappeler le rôle actif des communes et des associations dans le cadre d'une démocratie participative.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : schéma sur l'emboîtement des lois, frise, article de journal (Parcours 1) ;

- « Pratiquer différents langages » en rédigeant un texte organisé (Parcours 2).

- Les compétences travaillées en EMC : la règle et le droit (comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique), le jugement (avoir le sens de l'intérêt général) et éventuellement l'engagement (si des élèves choisissent de s'engager et assumer dans l'établissement des responsabilités en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Parcours 1

1. Les institutions françaises et internationales luttent contre le réchauffement climatique en élaborant et en adoptant des textes qui fixent des objectifs à atteindre pour protéger la planète. Quelques exemples : la charte environnement de 2004 adossée à la Constitution de 1958 ; la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2000 ; les 17 ODD à atteindre en 2030 mis en place par l'ONU ; les objectifs de la COP 21 de 2015.

La France doit appliquer les accords de la COP 21, de l'ONU et de la charte européenne car elle est un pays signataire de ces différents accords : elle doit les respecter, les mettre en place, puis atteindre les objectifs prévus.

2. Le parcours de la loi est constitué des étapes suivantes (pour plus de détails, faire le lien avec le doc. 1 p. 410) : le dépôt de la loi au parlement, l'examen et l'adoption par le Parlement, l'examen par le Conseil constitutionnel, la promulgation.

La loi passe par le Conseil constitutionnel qui a pour rôle de vérifier si le texte de loi est en conformité avec la Constitution de la V^e République.

3. Les communes Grande Synthe, Paris et Grenoble, ainsi que les associations de l'« Affaire du siècle », les ONG « Notre affaire à tous », « Greenpeace », « Oxfam » et la « Fondation Nicolas Hulot » ont demandé un recours en justice contre la France.

Le motif évoqué est « l'inaction climatique » de la France.

Utiliser la note 3 pour suivre les conséquences de ce recours contre la France au 3 février 2021 ; continuer à suivre les actualités pour les éventuelles suites.

Parcours 2

Exemple de texte :

« De par ses engagements dans différents accords internationaux, l'État français doit composer avec différents traités et lois dans le but de protéger la planète.

La France est signataire de plusieurs conventions auxquelles elle a donné suite en ratifiant les textes, ce qui l'oblige ensuite à les mettre en place dans son droit national. Elle est un des états signataires de l'Accord de Paris qui a pour objectifs principaux de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et de contenir le réchauffement climatique à moins de 2 degrés. Membre de l'ONU, l'État français se doit d'atteindre d'ici 2030 les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) définis en 2015. En tant qu'État-membre, la France doit également se référer à la Charte des droits fondamentaux de 2000 mise en place par l'Union européenne.

Ces différents traités internationaux donnent des positions à suivre par la France : par exemple, la Charte de l'environnement a été adossée en 2004 à la Constitution de 1958 et la mise en place du Pacte Vert européen a été votée le 8 octobre 2020.

Suite à la signature de l'Accord de Paris en 2015, l'État français a mis en place la loi climat en novembre 2019. Avant d'être appliqué dans le droit national, ce texte a franchi plusieurs étapes : le dépôt de la loi au Parlement, l'examen du texte et son adoption par le Parlement, puis le passage devant le Conseil constitutionnel et enfin la promulgation de la loi. Les différents objectifs à atteindre sont de réduire la consommation d'énergie de 17 %, l'usage d'énergies fossiles de 40 % d'ici 2030, de 50 % la part de l'énergie nucléaire dans la production électrique d'ici 2035 et enfin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Tout cela dans le but de contenir le réchauffement climatique à moins de 2°C.

L'application des directives internationales dans le droit national connaît cependant plusieurs limites. Cela met souvent du temps car il faut adapter les directives internationales au droit national : la loi climat a été promulguée en 2019 suite à l'accord de Paris signé en 2015 ! De plus, la France s'engage mais ne respecte pas forcément les objectifs fixés par cette loi. Des associations et des communes ont pour cela demandé un recours en justice contre la France pour "inaction climatique" estimant que l'État ne faisait pas assez d'efforts pour atteindre les objectifs visés par la loi climat. La justice a d'ailleurs reconnu la "responsabilité" de l'État en jugeant illégal le non-respect de ses engagements dans la lutte contre le réchauffement climatique. »

P. 421 BREVET JE VÉRIFIE MES CONNAISSANCES

Exercice 1 Je connais le vocabulaire du chapitre

1 : b ; 2 : h ; 3 : f ; 4 : c ; 5 : g ; 6 : e ; 7 : a ; 8 : d

Exercice 2 J'argumente grâce à mes connaissances

1. FAUX : Dans la constitution de la V^e République, les députés ne possèdent pas le pouvoir exécutif qui est détenu par le Président de la République et le gouvernement mais le pouvoir législatif qu'ils partagent avec les sénateurs (doc. 1 p. 406 ; p. 408-409 ; doc. 1 p. 410).

2. VRAI : La décentralisation est bien un processus qui consiste à donner plus de compétences aux collectivités territoriales comme c'est indiqué dans la première loi datant de 1982 (voir doc. 2 p. 410 ; doc. 4 p. 411 : exemple des compétences centrales et décentralisées dans l'enseignement).

3. VRAI : En France, le pluralisme des médias est garanti par l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et par la loi sur la liberté de la presse de 1881. Le pluralisme des médias contribue à la liberté d'expression et garantit la démocratie. (doc.1 p. 414).

4. VRAI : La France est une démocratie représentative : le peuple est souverain et délègue son pouvoir à ses représentants par l'exercice du droit de vote et donne son avis lors de référendums. (doc. 1 p. 410).

5. FAUX : L'abstention n'est pas en baisse. Pour certaines élections, comme les municipales ou les législatives, elle est en forte hausse. (doc. 1 p. 412)

Exercice 3 Je connais les institutions

	Le pouvoir exécutif	Le pouvoir législatif
L'Assemblée nationale		+
Le président de la République	+	
Le Sénat		+
Le Premier Ministre	+	

Exercice 4 Je connais les dates clés

1 : d ; 2 : a ; 3 : b ; 4 : c

P. 422 BREVET SUJET GUIDÉ

Questions 1 à 4 : Analyser un document

1. Le média utilisé par Dominique est internet.
2. Un média est un moyen de diffusion de l'information. Internet, la presse, la télévision, la radio sont des médias qui permettent une large diffusion de l'information.
3. La réponse finale de Dominique « je l'ai lu sur internet » ne constitue pas un argument valable. En effet, n'importe qui peut écrire n'importe quoi sur internet. Dominique aurait dû préciser sa source, donner des arguments et croiser cette information avec d'autres sources.
4. La nouvelle commissaire au numérique, Mariya Gabriel, veut engager une réflexion sur les *fake news* pour deux raisons. Elle veut mettre sur pied un groupe d'experts sur les *fake news* qui propagent rapidement des informations fausses dans les médias. Avec le développement rapide des réseaux sociaux, ces *fake news* prennent trop d'importance dans la formation de l'opinion publique. Les sociétés en ligne comme Facebook doivent prendre plus de mesures pour surveiller les posts de leurs utilisateurs. M. Gabriel veut s'attaquer à ce problème par la loi et uniformiser les pratiques des pays membres de l'Union européenne (exemple de l'Allemagne donné dans le document).

Question 5 : Maîtriser différents langages pour raisonner

5. Les *fake news* sont des affirmations erronées volontairement présentées comme vraies. L'utilisation massive des réseaux sociaux rend ce problème particulièrement délicat surtout dans une démocratie qui n'est plus seulement représentative mais qui est aussi une démocratie participative.

Tout d'abord, les acteurs de la démocratie, à commencer par les citoyens, doivent procéder à l'analyse de l'information avec méthode et esprit critique. Le premier réflexe doit toujours être de vérifier la source de l'information : si le journal ou le site est un média reconnu dont on a l'habitude ou si la source est institutionnelle, c'est plutôt bon signe. On peut aussi faire preuve d'esprit critique et se demander quel intérêt la source peut trouver à transmettre cette information. Il faut se méfier du sensationnel qui ne fait qu'exploiter notre naïveté, et tester la logique du propos de l'auteur... s'il y en a une ! Enfin, il faut croiser les sources, c'est-à-dire vérifier dans différents autres médias que l'information est confirmée. Attention toutefois, sur Internet, une information peut rapidement être reproduite des millions de fois. On peut alors utiliser des sites de vérifications des faits comme le « Decodex » ou « Hoaxbuster ».

Les entreprises peuvent aussi entreprendre des démarches pour faciliter l'accès aux informations fiables. En effet, les sociétés en ligne comme Facebook ou Twitter peuvent et doivent renforcer la surveillance des informations et des *posts* d'utilisateurs qui circulent sur leurs plates-formes. Elles sont responsables de leurs publications, doivent accroître la surveillance et supprimer les informations considérées comme *fake news*. Pour cela, les sociétés doivent faciliter l'accès à la procédure de signalement de ces fausses informations et ne pas hésiter à les supprimer pour en limiter la diffusion.

Quant aux institutions, on apprend dans le doc. 2 que la Commission européenne veut obliger les entreprises à devenir actives dans la chasse aux *fake news*. Les institutions européennes et nationales peuvent inscrire ces démarches dans un cadre légal, en imposant des obligations aux sociétés comme Facebook ou Twitter et en encourageant les États à prendre des mesures. Ainsi, par exemple, l'Allemagne a mis en place un système d'amendes visant les sociétés qui ne supprimeraient pas les contenus illégaux. Une loi à portée européenne permettrait d'uniformiser les pratiques de tous les États membres.

Chaque acteur de la démocratie peut, à son niveau, contribuer à un meilleur accès à une information fiable. Pour trouver une information fiable et éviter de tomber dans le piège des *fake news*, l'éducation aux médias est indispensable.

P. 423 BREVET SUJET BLANC

Questions 1 à 4 : Analyser un document

1. L'acteur principal de la démocratie est le peuple.
2. La souveraineté nationale est exercée par les représentants du peuple élus au suffrage universel, égal et secret, et par la voie du référendum.
3. Les personnes qui peuvent agir dans le cadre du budget participatif sont tous les habitants de la commune de Hem quel que soit l'âge, mais aussi des collectifs d'habitants.
- 4.

Dans le cadre de la démocratie représentative	Dans le cadre de la démocratie participative
---	--

- par le référendum
- par les élections (suffrage universel, égal et secret)
- par l'éligibilité

- par la proposition de projets qui seront financés par la commune de Hem
- par le vote des budgets participatifs proposés

Question 5 : Maîtriser différents langages pour raisonner

5. En France, la Constitution de la V^e République (1958) garantit la démocratie représentative aux citoyens français qui peuvent également participer à la vie politique via la démocratie participative.

D'une part, les citoyens peuvent exercer leur souveraineté dans le cadre de la démocratie représentative. La Constitution de la V^e République stipule que la souveraineté appartient au peuple qui délègue son pouvoir à ses représentants (article 3) dans le cadre de différentes élections qui peuvent se tenir à l'échelle des collectivités territoriales (ex. : les maires pour les communes), à l'échelle d'État (ex. : les présidentielles) et à l'échelle de l'Union européenne (ex. : les députés européens). Les citoyens concourent ainsi à l'élaboration de la loi par l'intermédiaire de leurs représentants élus (ex. : les députés) ou par le référendum.

D'autre part, la démocratie participative permet une implication plus directe des citoyens dans le débat public et la prise de décision politique. On peut le voir dans le doc. 2 qui concerne la commune de Hem. Par l'intermédiaire d'une plate-forme internet, les habitants de cette commune peuvent dans un premier temps proposer des idées pour améliorer leur cadre de vie puis voter pour déterminer le projet qui se verra financé et réalisé. Autre exemple, la Convention Citoyenne pour le Climat a réuni 150 personnes, toutes tirées au sort, pour définir une série de mesures à proposer au gouvernement permettant d'atteindre les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Ainsi le citoyen prend conscience qu'il peut agir directement pour changer les choses autour de lui. Grâce aux réseaux sociaux, il est possible de se faire entendre et de peser sur des choix collectifs en signant par exemple des pétitions ou en relayant certaines informations. On peut également s'engager au sein d'associations, de syndicats, de collectifs citoyens pour donner son avis politique autrement que par nos représentants élus.

Sur la démocratie participative, on peut consulter :

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/272715-democratie-participative-les-premiers-dispositifs>

Chapitre 20 S'engager : Pourquoi ? Comment ?

La logique du chapitre

Dans les deux précédents chapitres, les élèves ont vu les valeurs qui permettent aux citoyens de vivre ensemble dans une démocratie. Logiquement, le troisième chapitre présente l'engagement, les engagements multiples des citoyens au nom des valeurs de la République française dans des associations mais aussi dans la Défense. L'engagement est une des quatre compétences de l'EMC et au cœur de la finalité construire une culture civique, c'est pourquoi ce dernier chapitre se prête particulièrement à enrichir le parcours citoyen des élèves. On trouvera en annexes deux dossiers pour découvrir les « Cadets de la Défense » et « les Classes Défenses et sécurité globale » pour ensuite pourquoi pas s'impliquer dans la mise en place de ce partenariat avec l'Armée comme l'un de nos auteurs.

La première étude « S'engager en faveur de l'environnement » (pp. 426-427) cible les jeunes et leurs actions pour lutter contre le réchauffement climatique. Une double page « Elles, ils s'engagent » (pp. 428-429) présente les formes possibles d'engagement aujourd'hui ; en prolongement, les élèves sont encouragés à s'investir lors d'une journée de l'engagement au collège en interviewant des intervenants mais pourquoi pas aussi en organisant cette journée. Le dossier suivant s'intéresse à la différence entre ce qui est moral et légal à travers un débat « S'engager pour certaines causes justifie-t-il de désobéir à la loi ? » (pp. 430-431).

Les trois dossiers suivants traitent de la Défense. Le premier dossier a pour objectif de comprendre la Défense nationale avec « L'opération Chammal » (pp. 432-433) et permet de s'interroger sur les raisons et la façon dont la France s'engage. Le dossier qui suit est un débat intitulé « L'armée est-elle une affaire d'hommes ? » (pp. 434-435) et peut s'intégrer également dans l'étude de l'évolution de la place des femmes dans la société française. Enfin, un dernier projet est proposé et donne les clés aux élèves pour organiser un forum des métiers de la Défense au sein de leur établissement (pp. 436-437).

Pour finir un court bilan fait le point sur ce qu'il faut retenir des différentes activités avec pour les élèves plus « visuels » un schéma (p. 438). Trois exercices permettent aux élèves de vérifier leurs connaissances (vocabulaire et valeurs défendues) (p. 439). (vocabulaire, dates clés et valeurs) avant de s'entraîner au brevet avec un sujet de brevet guidé et un sujet blanc (pp. 440-441).

PP. 424-425 OUVERTURE

Deux documents iconographiques et un sondage permettent d'ouvrir le thème sur l'engagement. Le doc. 1 est une photographie prise lors de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, sur laquelle on voit les pompiers de Paris intervenir pour maîtriser l'incendie ; ils ont été près de 600 à être mobilisés. Cet engagement auprès des populations et de la sécurité civile se double ici de l'engagement de la population française mais aussi du monde entier pour financer la reconstruction de l'édifice. Cette image permet donc de travailler sur un double engagement.

Le doc. 2 est une photographie prise en août 2019 lors d'un vendredi de manifestation pour le climat « *Fridays for future* » avec au centre la militante suédoise Greta Thunberg. Les jeunes sont assis avec des pancartes devant le siège de l'ONU à New York. Cela permet de souligner l'engagement des jeunes face à la lutte contre le réchauffement climatique.

En haut à droite, face au titre, un sondage fait ressortir les principales motivations des Français dans l'engagement dans une association : être utile à la société et aux autres, agir de façon concrète, lier des relations, etc. Le « Et vous ? Dans quoi êtes-vous engagés » permet ensuite un premier échange avec les élèves afin qu'ils partagent leur expérience. On peut très bien imaginer qu'il soit fait en amont à la maison avant de commencer le chapitre.

PP. 426-427 EXPLORONS S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Comment la jeunesse peut-elle s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique ? La problématique montre que la cible de ce dossier est bien les jeunes : que font-ils et pourraient-ils faire pour s'engager davantage ? Ce dossier répond par ailleurs à l'aménagement de programme de juillet 2020 et au cœur d'une des compétences d'EMC, l'engagement (ex. : être responsable par rapport à ses engagements/développer une conscience écologique) et peut donc complètement s'inclure dans le parcours citoyen de l'élève.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir d'un choix varié : textes, photographies, infographie (Parcours 1) ;
- « Pratiquer différents langages » en rédigeant un discours (Parcours 2).

Parcours 1

	Doc. 1	Doc. 2	Doc. 3	Doc. 4	Doc. 5
Qui s'engage ?	Les jeunes	Les jeunes, le reste de la population	Greta Thunberg	France (ministère de l'écologie), UE, ONU	Les élèves d'un collège
Comment ?	Achat de fripes pour limiter la <i>fast fashion</i>	- Tri des déchets - Achat de légumes de saison - Utilisation des transports en commun	- Engagement contre le réchauffement climatique - Grève des vendredis - Discours à l'ONU	- Affiches - Semaine européenne du DD - Les 17 objectifs du DD	- Tri des déchets après le passage à la cantine - Valorisation du compost pour le jardin pédagogique
Conséquences	Développement des fripes, du troc, du recyclage	Prise de conscience qui se traduit par un changement des habitudes afin de réduire les gaz à effet de serre	Médiatisation de la lutte contre le réchauffement climatique	Sensibilisation et actions menées partout en France, en Europe et dans le monde	- Moins de gaspillage (60 gr/élève/repas) - Obtention du label E3D
Limites	- Seulement 1/3 des jeunes - Le recyclage avec les sites internet encourage une forme de surconsommation	- La part des 15-17 ans impliquée est moins importante que celle de l'ensemble de la population - S'ils utilisent plus les transports en commun, c'est aussi qu'ils n'ont pas le permis !	/	Une semaine par an seulement pour changer les pratiques et lutter efficacement contre le réchauffement climatique ?	/

Parcours 2

Exemple de discours

« Mesdames, Messieurs, mes chers camarades,

C'est avec une grande joie et un immense honneur qu'en qualité d'éco-délégués, nous prenons, ce matin, la parole devant vous pour inaugurer la semaine européenne pour le développement durable.

Si l'ONU a été créée en 1945 pour préserver la paix après la Seconde Guerre mondiale, elle lutte aussi contre la pauvreté et la faim, pour l'égalité des sexes et une éducation de qualité, pour préserver la vie aquatique et terrestre, pour une consommation et une production responsables, pour la croissance économique et le développement des énergies propres, pour des villes durables. Pourquoi cette énumération me direz-vous ? Tous ces éléments se regroupent dans les 17 objectifs de développement durable énoncés par l'ONU et c'est en favorisant tous ces éléments que nous atteindrons le développement durable.

Que pouvons-nous faire, nous, les jeunes ? Au collège, nous sommes déjà engagés pour lutter contre le gaspillage alimentaire ; au self de la cantine, nous ne prenons que ce que nous allons consommer, puis on trie et la part de ce qui est compostable permet d'enrichir le jardin pédagogique. Par rapport à d'autres collèges, nous sommes moins gaspilleurs : moins de 50 gr/élèves et par repas, contre 120 gr en moyenne ailleurs. Mais nous pouvons faire encore mieux. Avec les autres délégués, nous souhaitons mettre des bacs à collecte des piles usagées, des vieux livres, des crayons. Savez-vous qu'une pile au mercure pollue 1 m³ de terre et 1000 m³ d'eau pour 50 ans, que les vieux livres pourraient devenir du papier recyclé et nos feutres et stylos si nombreux peuvent être recyclés et l'argent généré au centre de tri pourrait être redonné à une association. Avec ces actions, on pourra obtenir la labellisation complète du collège ! Nous avons besoin de vous tous !

À la maison, on peut encore faire des efforts comme débrancher nos chargeurs de téléphones quand la charge est finie, éteindre les ordinateurs et tablettes et ne pas les laisser en veille... D'après un sondage, seulement 39 % des jeunes éteignent les appareils électriques qui restent en veille contre plus de la moitié pour l'ensemble de la population... Ce n'est pas Versailles ! On salive tous devant les burgers mais réduire sa consommation de viande et choisir des produits avec moins d'emballages permettraient aussi de réduire les gaz à effet de serre. Pensez-y cette semaine !

On a tous quelque chose à faire, un petit geste puis un autre, comme le colibri dans la forêt amazonienne pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et préparer ensemble le monde de demain.

Une boîte à idées est ouverte dans la Vie scolaire pour accueillir vos suggestions.

Merci de nous avoir écouté attentivement,

Très bonne journée ! »

Dans la continuité de cette activité, il est envisageable de faire intervenir des personnes engagées, des associations dans l'établissement afin de présenter leur parcours, leurs actions. Ces interventions peuvent être réunies dans le cadre d'un forum de l'engagement et cela s'intégrera parfaitement au parcours citoyen de l'élève.

Le dossier documentaire proposé permet de travailler les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », à partir des témoignages (Parcours 1).
- Trois compétences d'EMC : la sensibilité (être capable d'écoute et d'empathie), le jugement (avoir le sens de l'intérêt général), l'engagement (ex. : être responsable par rapport à ses engagements, développer une conscience civique).

Quelques liens et vidéos utiles pour compléter les documents du manuel :

- <https://www.service-civique.gouv.fr/>
- <http://www.utopia56.com/>
- <https://www.couleursgaies.fr/>
- <https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-une-maraude>

Parcours 1

1.

	Doc. 1	Doc. 2	Doc. 3	Doc. 4	Doc. 5	Doc. 6
Forme d'engagement	Membre d'une association d'aide aux migrants (Utopia 56)	Membre d'une association pour le devoir de mémoire	Alerte sur les réseaux sociaux	Membre de syndicats (FAGE ; CFTD)	Membre d'un parti politique (MJS)	Service civique puis bénévolat dans l'association Couleurs Gaies
Cause/valeurs citoyennes défendues	- Respect des droits des réfugiés - Respect des droits de l'Homme - Égalité, fraternité	- Devoir de mémoire - Transmission aux jeunes générations (implication CNRD)	- Protection animale	- « Faire bouger le monde » - Faire respecter le droit du travail - Égalité	- Égalité - Proposer des solutions pour résoudre des problèmes de société	- Défense des droits LGBT - Égalité - Lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle
Élément déclencheur de l'engagement	Afflux de réfugiés syriens en 2016	Destin du père, histoire familiale	Reportages réalisés sur les conditions d'élevage et de pêche	Modèle familial (père syndicaliste)	- Culture familiale - Intérêt pour les problèmes de société	- Service civique dans l'association Couleurs Gaies - Vécu de rejet à cause de son orientation sexuelle
Actions menées	- Hébergements citoyens - Missions d'orientation des mineurs isolés de la Croix Rouge	- Publication d'un livre - Implication dans le CNRD	- Tweets/alertes réseaux sociaux - Organisation d'un référendum pour les animaux (initiative citoyenne)	- Actions menées dans le cadre syndical (ex : mesures dans enseignement supérieur et politique de l'emploi)	- Débats - Collage d'affiches	IMS dans le cadre du service civique puis bénévolat dans la même association

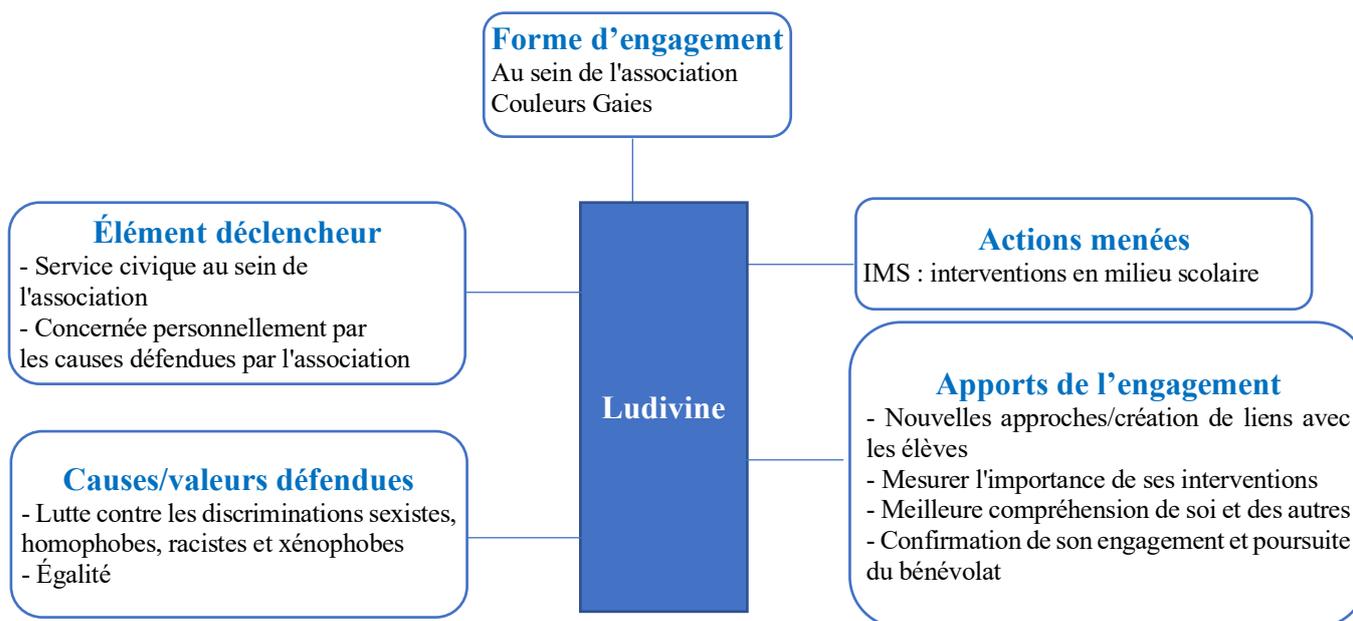
2. Les formes d'engagement sont très variées car toutes les personnes, quel que soit leur âge ou leur nationalité, peuvent s'engager, soutenir de nombreuses causes et faire vivre les valeurs de la République comme la solidarité et la fraternité. Ils s'investissent dans le but de contribuer à la vie de la collectivité et nous permettent ainsi de mieux vivre ensemble.

Les citoyens peuvent s'engager de différentes manières comme le montrent bien les documents. Ils peuvent s'impliquer dans une association en tant qu'adhérent ou bénévole pour défendre des valeurs, des causes comme l'aide aux migrants ou le devoir de mémoire. Ils peuvent s'engager dans un syndicat afin de garantir le respect des droits des salariés. Certains citoyens s'engagent dans la vie politique en devenant militant dans un parti politique. D'autres s'investissent dans le milieu associatif suite à l'expérience d'un service civique réussi. De plus en plus de citoyens s'engagent via les réseaux sociaux pour se faire entendre et soutenir des causes, comme Hugo Clément dans la protection animale.

Les formes d'engagement sont donc très variées et participent activement à la vie démocratique.

Parcours 2

Modèle présenté dans le manuel : exemple de l'engagement de Ludivine.



Ce modèle peut évoluer et être adapté à différents supports (affichages, format numérique, podcasts) complété avec des photos, des illustrations, des statistiques, etc.

PP. 430-431 DÉBATTONS S'ENGAGER POUR CERTAINES CAUSES JUSTIFIE-T-IL DE DÉSOBÉIR À LA LOI ?

Il paraît intéressant de faire réfléchir les élèves à la nuance entre ce qui est légal et ce qui est moral (« Coup de pouce »).

Ce qui est légal...

- est issu de la discussion démocratique (discuté et voté par les représentants des citoyens)
- efface les singularités individuelles (la loi est issue de la majorité)
- effectue une sélection/un tri parmi les valeurs
- évolue dans le temps, souvent en retard sur le progrès

Ce qui moral...

- relève de la conscience individuelle (« je » en tension avec le « nous »)
- oppose ce qui nous paraît « bien » et ce qui paraît « mal »
- permet de juger nos actions et celles des autres

Tensions légal/moral

- Des lois peuvent apparaître à certains immorales (le débat actuel sur la fin de vie/le suicide assisté/l'euthanasie, la légalisation de l'avortement...)
- Des tolérances morales peuvent être illégales (l'avortement avant la loi Veil)

Important : S'aider de la méthode débat p. 386 et du « Coup de pouce » proposé dans l'étape 2.

Le dossier documentaire proposé permet d'évaluer les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », l'objectif étant d'extraire les informations (Étape 1) qui seront ensuite utilisées pour trouver les arguments (Étape 2) ; « s'informer dans le monde numérique » si les élèves cherchent d'autres exemples pour les arguments ;
- « Pratiquer différents langages » en rédigeant un paragraphe (Étape 3).
- Les élèves travaillent les quatre compétences d'EMC : la sensibilité (ex : s'exprimer en régulant ses émotions et ses sentiments), la règle et le droit (ex : respecter les règles communes, comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques), le jugement (confronter ses jugements et ceux d'autrui), enfin l'engagement (ex : savoir s'intégrer dans une démarche collaborative).

Étape 1

1. Quelques exemples d'arguments :

L'infraction à la loi est justifiée	L'infraction à la loi n'est pas justifiée
<ul style="list-style-type: none">- Peut permettre de lutter contre des projets d'aménagement du territoire qui ont un impact négatif sur l'environnement (ex : ZAD).- Il y a une vraie urgence climatique, il faut agir rapidement, on ne peut pas attendre (ex : Extinction Rebellion).- Pour dénoncer la maltraitance des animaux dans les élevages en cage, lors de l'abattage, l'association L214 a diffusé des vidéos prises illégalement mais cela a permis la fermeture de certains d'entre eux.- Permet de faire vivre les valeurs de la République au quotidien. <p>Exemple : fraternité, solidarité avec les migrants avec Cédric Herrou.</p> <ul style="list-style-type: none">- Peut faire avancer et progresser la société et ses lois (droits des femmes dans les années 1970). Exemple : <i>Le manifeste des 343</i> avec des femmes qui affirment s'être fait avorter (Simone de Beauvoir, Catherine Deneuve, etc.) le 5 avril 1971 ; l'action de l'avocate Gisèle Halimi.- Lucie Aubrac qui a lutté dans la Résistance contre les nazis, au nom des valeurs républicaines (combat pour la liberté, action pour faire évader des prisonniers, transmission d'informations). Les résistants étaient qualifiés de terroristes par les nazis et les collaborateurs mais ils ont bien sûr été réhabilités après la Libération.	<ul style="list-style-type: none">- Il est interdit d'occuper un terrain sans autorisation, respect de la propriété privée, inscrit dans la DDHC.- Certaines actions sont trop radicales, illégales voire violentes : dégradations, atteinte à l'intimité de la vie privée... et donc condamnées en justice comme celles de l'association L214.- Pour faire évoluer la société, il faut faire confiance aux représentants du peuple qui votent les lois. <p>Exemple : l'abolition de la peine de mort en 1981 a devancé l'opinion publique qui n'y était pas favorable.</p> <ul style="list-style-type: none">- Si la loi existe, c'est pour être respectée.

Étape 3

Exemple de bilan du débat :

« Il peut être parfois justifié de désobéir à la loi au nom de certains combats dont la société n'a peut-être pas encore compris l'urgence et la nécessité. La loi peut en effet paraître parfois "en retard", par exemple par rapport aux questions du réchauffement climatique ou du bien-être animal aujourd'hui. Au début des années 1970, à une époque où l'avortement était illégal, les 343 femmes qui ont signé un texte pour dire qu'elles avaient avorté et l'avocate Gisèle Halimi ont pris la défense de femmes qui avaient avorté pour exprimer leur solidarité avec elles et faire progresser le droit des femmes à disposer librement de leur corps.

Mais, dans une démocratie, il ne faut pas que cette infraction à la loi s'accompagne de violence ou d'actions trop radicales pouvant nuire à autrui. Par exemple, l'occupation d'un terrain empiète sur le droit à la propriété privée et pose donc problème. De plus, lors des élections, nous avons choisi des représentants, et c'est à eux de faire évoluer la société, par exemple en votant des lois. »

PP. 432-433 EXPLORONS L'OPÉRATION CHAMMAL. UN EXEMPLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Cette double page illustre la participation de la France à la Défense internationale. Plus précisément, elle présente l'une des nombreuses « Opex », soit, pour reprendre la définition officielle, l'une des « interventions des forces militaires en dehors du territoire national », auxquelles participe l'armée française. Les documents abordent l'origine de cet engagement, les moyens mis en œuvre, les objectifs visés, jusqu'à son dénouement en 2019.

Le dossier documentaire proposé permet d'évaluer les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », l'objectif étant d'extraire les informations qui seront ensuite utilisées pour la rédaction d'un paragraphe (Parcours 1) ;

- « Pratiquer différents langages », soit en rédigeant un paragraphe qui présente l'opération Chammal (Parcours 1), soit en réalisant une affiche (Parcours 2).

- En EMC, ce dossier est au centre de la finalité « Construire une culture civique » et dans le parcours citoyen car les « élèves acquièrent des connaissances sur la Défense, les enjeux et le cadrage des engagements militaires de la France ». Il permet de travailler le droit et la règle (principes et valeurs de la République française et des sociétés démocratiques) et l'engagement (être responsable envers autrui).

Parcours 1

Nom de l'« opex »	Opération Chammal
Localisation	Syrie/Irak
Date de la mission	2014
Initiateur de la mission	ONU
Objectifs de la mission	Apporter un soutien militaire aux forces locales engagées dans la lutte contre les organisations terroristes (Al-Qaida/Daech)
Moyens déployés par la France	Un millier de militaires, une dizaine d'avions Rafale...

La ministre des Armées, Florence Parly, a annoncé au mois de mars 2019 la chute de la dernière poche de résistance de Daech en Syrie et en Irak. Cela marque le terme de l'engagement des forces françaises sous le nom d'« opération Chammal » aux côtés d'une coalition internationale de près de 70 nations.

Initiée en 2014 par le Conseil de sécurité de l'ONU, elle se fixait pour mission d'apporter un soutien militaire aux forces locales engagées dans la lutte contre les organisations terroristes Al-Qaïda et Daech. Celles-ci contrôlaient alors une partie des territoires syriens et irakiens et présentaient une véritable menace contre la paix et la sécurité internationale. Éradiquer ces organisations de ces régions devait également permettre d'affaiblir leurs actions dans le reste du monde.

Outre, un contingent de plus d'un millier de militaires, la France a dépêché plus d'une dizaine d'avions de combat Rafale et a dispensé une formation militaire aux forces irakiennes et syriennes.

PP. 434-435 DÉBATTONS L'ARMÉE EST-ELLE UNE AFFAIRE D'HOMMES ?

Cette double page alimente la réflexion menée par les élèves tout au long de l'année (voir leçons d'histoire), autour du thème de la place des femmes dans la société française. Témoignages et statistiques permettent à la fois de contester certains préjugés et stéréotypes relatifs à l'armée, de souligner les efforts entrepris, mais également de les relativiser.

Le dossier documentaire proposé permet d'évaluer les compétences :

- « Analyser et comprendre un document », l'objectif étant d'extraire les informations (Étape 1) qui seront ensuite utilisées pour trouver les arguments (Étape 2) ; « s'informer dans le monde numérique » si les élèves cherchent d'autres exemples pour les arguments ;
- « Pratiquer différents langages » en rédigeant un paragraphe (Étape 3).
- Les élèves travaillent les quatre compétences d'EMC : la sensibilité (ex. : s'exprimer en régulant ses émotions et ses sentiments), la règle et le droit (ex. : respecter les règles communes, comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques), le jugement (confronter ses jugements et ceux d'autrui), enfin l'engagement (ex. : savoir s'intégrer dans une démarche collaborative).

Étape 2

Arguments justifiant l'affirmation « L'armée est une affaire d'hommes »	Arguments s'opposant à l'affirmation « L'armée est une affaire d'hommes »
<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes sont moins fortes physiquement que les hommes. - Les femmes sont moins combattives que les hommes. - Les femmes ne peuvent pas s'occuper de leurs enfants si elles s'engagent dans l'armée à cause des missions qui peuvent durer plusieurs mois. - La présence de femmes risque de perturber la vie en commun des militaires (chambres, toilettes, douches...). - La présence de femmes à l'armée risque de distraire les hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes sont déjà présentes dans l'armée avec un pourcentage encore modeste (15 %) mais qui place la France parmi les pays où elles sont les plus représentées. - De nombreuses femmes militaires ont fait leur preuve et sont gradées. - « Le » ministre des armées est une femme, Florence Parly. - Les femmes suivent les mêmes entraînements que les hommes. - Les femmes sont peu nombreuses en « opex » mais sont tout de même présentes.

Étape 3

Pendant très longtemps, les femmes ont été écartées des métiers de l'armée. Plusieurs arguments étaient alors invoqués et le sont encore aujourd'hui. Ainsi, un physique plus fragile et une combativité moins prononcée que chez les hommes interdiraient aux femmes les carrières militaires. La maternité et l'éducation des enfants sont également souvent évoquées face à un métier qui impose de longs séjours en opérations. Surtout, la vie en commun et la mixité risqueraient de perturber des hommes trop sensibles à la présence féminine. En réalité, si la proportion de femmes militaires en France est encore trop faible – autour de 15 % –, elle augmente régulièrement et est l'une des plus élevées au monde. Par ailleurs, la responsable des armées, la ministre des Armées, est une femme, Florence Parly. Sur le terrain enfin, les femmes suivent le même entraînement physique et militaire que les hommes. Elles peuvent partir en « opex », même s'il est vrai qu'elles y sont encore trop peu nombreuses. De fait, les femmes militaires sont bien des « hommes » comme les autres.

PP. 436-437 MENONS UN PROJET ORGANISER UN FORUM DES MÉTIERS DE LA DÉFENSE

Cette double page présente la démarche à adopter afin d'organiser un forum des métiers de la Défense. Elle permet à la fois de fournir aux élèves une meilleure connaissance du système de défense français, de les rendre acteurs de leur orientation, de les impliquer dans un projet utile à l'ensemble des classes de 3^e de leur établissement, mais également d'alimenter leur parcours citoyen.

Cette démarche et le dossier documentaire proposés permettent de mobiliser de nombreuses compétences :

- « Analyser et comprendre un document », l'objectif étant d'extraire les informations de chacun des documents proposés (Étape 2) ;
- « Pratiquer différents langages », en rédigeant un paragraphe présentant le projet de forum des métiers (Étape 1) ;
- « S'informer dans le monde du numérique », en utilisant un moteur de recherche (Étapes 3 et 4) ;
- « Coopérer et mutualiser » et « la sensibilité » (être capable de coopérer) afin d'organiser le forum dans l'établissement ;
- « L'engagement » : savoir s'intégrer dans une démarche collaborative et assumer des responsabilités dans l'établissement.

Exercice 1 Je connais le vocabulaire du chapitre

a : 4 ; b : 5 ; c : 9 ; d : 6 ; e : 7 ; f : 8 ; g : 1 ; h : 2 ; i : 3

Exercice 2 Je maîtrise les acronymes de ma leçon

- 1 Classes Défense et Sécurité Globale
- 2 Service National Universel
- 3 Journée Défense et Citoyenneté
- 4 Opérations extérieures

Exercice 3 Je reconnais les valeurs défendues par des citoyens engagés

	Égalité	Démocratie	Fraternité	Solidarité	Liberté
Sapeur-pompier volontaire			X	X	
Élève participant au Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD)		X			X
Personne manifestant en faveur des droits (des hommes et des femmes)	X	X	X	X	X
Personne qui verse un don à une association	X		X	X	
Membre d'un parti politique		X			
Bénévole aux Restos du Cœur	X		X	X	
Participant aux <i>Fridays for future</i>			X	X	
Adhérent à un syndicat	X	X			
Personne engagée dans une mission de service civique			X	X	

Questions 1 à 3 : Analyser un document

- 1. L'État français organise le Service civique.
- 2. Cette affiche publicitaire s'adresse aux jeunes, adolescents et adultes, de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour une personne handicapée.
- 3. Le slogan utilisé est « #LePouvoirDetreUtile ». Il signifie que chacun a la possibilité, s'il le souhaite, de s'engager afin de rendre service, dans différents domaines.

Question 4 : Maîtriser différents langages pour raisonner

- 4. Exemple d'écrit d'invention à partir de recherches réalisées sur Internet :

« Papa, maman, j'ai quelque chose de très important à vous dire. Cela fait suffisamment longtemps que j'y pense pour être certain de la décision que je vais vous annoncer.

Je vais passer mon bac à la fin de l'année et, plutôt que de choisir une orientation qui risque de ne pas me correspondre, j'ai décidé de faire une pause dans ma scolarité pendant une année, en m'engageant dans le Service civique. Vous savez que j'ai toujours été très sensible, grâce à vous, au thème de la solidarité et particulièrement à la situation des personnes âgées. Beaucoup sont seules et souffrent de cet isolement. Nous l'avons souvent constaté en allant rendre visite à Grand-mère à la maison de retraite.

Eh bien, j'ai trouvé une annonce qui me correspond parfaitement sur le site Internet de la ville de Cannes. La mission s'étalera sur une durée de 8 mois et sera rémunérée un peu moins de 500 euros. Elle consiste à intervenir, par équipe, dans des maisons de retraite ou à domicile pour apporter un peu de convivialité, discuter, proposer diverses activités à des personnes seules. Pour cela, les candidats retenus bénéficieront d'une petite formation préalable.

Je sais que vous vous inquiétez pour mon avenir mais je sais également que vous allez me soutenir. D'autant que, une fois ma mission terminée, je pourrai la faire figurer dans mon CV et cela pourra peut-être m'ouvrir quelques portes. »

Questions 1 à 6 : Analyser un document

- 1. L'armée de Terre est à l'origine de cette campagne de recrutement.
- 2. Les actualités évoquent régulièrement des conflits qui éclatent dans le monde et des attentats perpétrés par des organisations terroristes ou par des personnes s'en réclamant. Ce sont ces « chocs » auxquels songe le Général Burkhard.
- 3. Cette campagne de recrutement, comme l'indique la légende de l'affiche, concerne les jeunes gens, femmes ou hommes.
- 4. La « réserve militaire » regroupe des personnes civiles qui sont prêtes à rejoindre les forces armées en cas de crises.
- 5. Les attentats perpétrés sur le territoire français, et en particulier ceux de janvier et novembre 2015, ont entraîné une augmentation de candidats à la « réserve militaire ».

6. Les réservistes comme Camille peuvent participer à de nombreuses missions. Elle-même évoque l'opération Sentinelle ou encore la surveillance des feux de forêts.

Question 7 : Maîtriser différents langages pour raisonner

7. Exemple d'écrit d'invention d'élèves d'une « classe Défense et sécurité globales », à partir de recherches réalisées sur Internet :

« Collège Gérard Philipe, 1 avenue Alfred de Vigny

06150, Cannes-la Bocca

À l'attention de Madame, Monsieur le Colonel de gendarmerie

Objet : Candidature pour intégrer le corps des réservistes de la gendarmerie nationale

Le 20 mars 2021,

Madame, Monsieur, Mon Colonel,

Depuis mon plus jeune âge, je suis attiré par les métiers de l'armée. Plusieurs membres de ma famille sont militaires et ont participé à des "opex", au Mali ou en Syrie. Je les ai souvent entendus parler de leurs missions et m'entretiens avec eux chaque fois que je le peux. Également, j'ai été très intéressé, il y a quelques années, par les interventions des militaires lors de la Journée Défense et Citoyenneté. Ce sont eux qui m'ont alors parlé de la Réserve militaire.

Aujourd'hui, je suis majeur, j'ai 23 ans, je viens d'obtenir mon concours pour enseigner l'Histoire-Géographie et je souhaiterais intégrer la réserve de la Gendarmerie nationale. Je suis l'actualité et la commente à mes élèves mais je souhaiterais aller au-delà, me rendre utile, aider mes concitoyens, servir mon pays et participer à sa défense. Je suis très sportif, je pratique la course à pied et la boxe française. J'aime l'action, l'esprit d'équipe, la rigueur et la discipline. Je pense trouver tout cela dans le corps de la gendarmerie.

Aussi, j'espère que vous retiendrez ma candidature et je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame, Monsieur le Colonel, l'expression de mes sentiments respectueux. »

Zoom sur...

Les cadets de la Défense



Informations extraites de
<https://eduscol.education.fr/cid144104/cdsg-et-cadets.html>
et <https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/decouvrir-le-minarm/cadets-de-la-defense/cadets-de-la-defense>

QU'EST-CE QU'UN GROUPE DE CADETS DE LA DEFENSE ?

UN PEU D'HISTOIRE

2005 : création du dispositif

2017 : reconnaissance légale du dispositif (loi du 27 janvier)

2018-2019 : 26 centres de Cadets de la défense en France

« A la différence des classes de Défense et sécurité globale (CDSG), qui s'inscrivent dans le temps scolaire, les Cadets de la défense sont un dispositif hors-temps scolaire, sur la base du volontariat. Les centres Cadets [...] proposent à des jeunes âgés de 14 à 16 ans des activités à vocation éducative, ludique, sportive et citoyenne. Ces actions sont encadrées par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants volontaires.

Regroupant une trentaine de jeunes qui se portent volontaires et qui sont sélectionnés pour leur motivation à s'inscrire dans ce programme, le dispositif est d'abord un outil de mixité sociale : il réunit des cadets de différents établissements scolaires en cherchant l'application du principe de parité filles-garçons. Les cadets portent une tenue uniforme pendant les activités [...].

Chaque centre de cadets se fonde sur un partenariat entre l'unité militaire et le rectorat. Ce dernier est généralement représenté par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Le contact initial entre la défense et l'éducation nationale est généralement conduit par le délégué militaire départemental (DMD), représentant de l'institution militaire au niveau du département ».



*De nouveaux centres de Cadets de la défense ont été créés depuis l'élaboration de cette carte.



COMMENT FONCTIONNE UN GROUPE DE CADETS DE LA DEFENSE ?

L'EXEMPLE DE LA PREMIERE PROMOTION DES CADETS DE LA SECTION DE CANNES ET ENVIRONS (A.-M.)

(informations extraites du dossier de candidature et du dossier de presse)

Etape 1 : Information aux élèves de 4^{ème} des collèges « Les Mûriers » et « Gérard Philipe » de Cannes-la-Bocca et « Emile Roux » du Cannet (mai-juin 2018)

Les candidats doivent avoir de 14 à 16 ans au cours de l'année, être volontaires, disposer de l'accord parental, être aptes à la pratique sportive et à la vie en collectivité [...]. La section des Cadets de Cannes et environs accueillera hors temps scolaire des élèves scolarisés dans les établissements du bassin d'éducation. Les activités éducatives, sportives, ludiques et culturelles proposées visent à développer chez les élèves les compétences civiques, les valeurs collectives du vivre ensemble, l'exemplarité et à leur faire découvrir la Défense et ses métiers. Elles seront encadrées par des militaires, du personnel civil et des enseignants et pourront permettre certaines validations pour le DNB.

Etape 2 : Recueil des candidatures et entretiens de sélection (septembre 2018)

Une vingtaine d'élèves de 3^{ème} issus des 3 collèges du bassin cannois sont retenus.

Etape 3 : Le programme (octobre 2018-juin 2019)

15 demi-journées, le mercredi après-midi, organisées autour de 4 domaines d'activités :

Activités physiques et sportives : pour cultiver le goût de l'effort, le respect d'autrui, l'engagement, l'esprit d'équipe et la camaraderie (escalade, camp de 2 jours dans un site militaire ...)

Civisme et citoyenneté : pour comprendre l'intérêt des droits et des devoirs, de la solidarité, du respect, de la citoyenneté, de l'humanité (moments d'informations citoyennes, participation aux commémorations patriotiques du 11 novembre et du 8 mai aux côtés des militaires des Alpes-Maritimes ...)

Mémoire et patrimoine : pour mieux connaître les valeurs et les symboles de la nation, l'engagement qu'elles suscitent, le patriotisme, le souvenir des anciens (interventions d'anciens combattants, visite du Musée de la Marine, des installations militaires du Mont-Agel, ...)

Découverte des métiers de la Défense : par des visites, des rencontres, des échanges avec des unités de la défense et des formations de la sécurité civile ou des organismes de secours (Gendarmerie, Service départementale d'incendie et de secours ...)

Cérémonie de clôture de l'année et remise des diplômes (juin 2019)



Moment de partage et d'échange avec les cadets de la Défense de Cannes

« C'est une fierté d'avoir des collégiens qui s'engagent ainsi dans un esprit civique au sein de ce dispositif. » - David Lisnard

David Lisnard, a reçu à la Mairie de Cannes 24 jeunes cadets de la Défense de Cannes et du bassin cannois pour un temps d'échanges autour des valeurs du civisme et de l'engagement.

Le centre des cadets de la Défense de Cannes est le second créé dans le département, à l'initiative du lieutenant-colonel Bocquet, délégué militaire départemental des Alpes-Maritimes. Il rassemble 24 collégiens de 3^e, des collèges Gérard Philipe et Les Mûriers à La Bocca et Emile Roux au Cannet.

Ce programme civique accueille de septembre à juillet des jeunes dans un cadre militaire afin de les faire participer à des activités éducatives, culturelles, mémorielles, ludiques, sportives et citoyennes.

Reportage vidéo



<http://www.cannes.com/fr/actualites/annee-2018/novembre/moment-de-partage-et-d-echange-avec-les-cadets-de-la-defense-de-cannes.html> et <https://www.youtube.com/watch?v=RJzQA61TTXw&feature=voutu.be>

<https://www.facebook.com/400177530045868/posts/2414652805264987/>

Zoom sur... Les CDSG



Informations extraites de <https://eduscol.education.fr/cid144104/cdsg-et-cadets.html>
et de la plaquette disponible sur <https://www.defense.gouv.fr> (ci-contre)

UN PEU D'HISTOIRE ...

2005 : création et phase de test du dispositif dans l'académie de Nice

2011 : signature d'une convention entre les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale afin d'encourager la création de « classes de défense et de sécurité globales » (CDSG)

2016 : intégration du principe des CDSG dans un protocole interministériel *développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale*

2018-2019 : environ 300 CDSG, environ 6 000 élèves, dont 20% en éducation prioritaire

QU'EST-CE QU'UNE CDSG ?

Les « Classes Défense et sécurité globales » sont issues d'un partenariat entre une classe et une unité de défense nationale (armée de terre, de l'air, de la marine, une unité de gendarmerie) ou un acteur de la sécurité (police, pompiers...).

« Les CDSG sont une déclinaison concrète du "parcours de citoyenneté" et une traduction de la façon dont l'enseignement de défense peut se faire au collège et au lycée. En s'appuyant sur les programmes, les CDSG sont un outil qui concourt à la formation de la personne et du citoyen en soulignant le sens de l'engagement dans la durée et en préparant son orientation future ».

Elles offrent des temps de rencontres et d'activités avec des militaires (visite de l'unité, interventions en classe, correspondance ...) pour fournir aux élèves des repères qui permettent de comprendre la problématique de la défense globale et de la sécurité nationale à travers ses acteurs, ses enjeux, ses valeurs mais également son histoire et son patrimoine.

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET DE CDSG ?

L'EXEMPLE DE LA CDSG DU COLLEGE GERARD PHILIPPE DE CANNES-LA-BOCCA (A.-M.)

Etape 1 : le projet (avril-juin 2019)

- L'équipe pédagogique composée d'enseignants volontaires élabore un **projet** sur le thème de la défense et de la sécurité globale (définition des thèmes de travail, des activités ...).
- L'établissement contacte une unité militaire présente sur l'académie, le 3^{ème} Régiment d'Artillerie de marine de Canjuers (Var). Il aurait également été possible, pour trouver une unité, de contacter *la délégation militaire départementale (DMD)*.



- Les premiers échanges avec l'unité marraine sont organisés pour affiner le projet et en définir les modalités de mise en œuvre sous la forme d'un **Vade-mecum** (contenu, organisation, calendrier...).
- Information auprès des élèves de 4^{ème} avec **présentation du projet / recueil et sélection des candidatures**.



Etape 2 : la convention (septembre-octobre 2019)

Signature d'une convention liant pendant 3 années le collège, l'unité marraine et la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), qui doit être validée par le conseil d'administration de l'établissement scolaire puis transmise au trinôme académique (représentants de l'Education nationale, de l'armée et de l'IHEDN, Institut des hautes études de défense nationale).

Etape 3 : la mise en œuvre (octobre 2019-juin 2020)

Nice-Matin
8 octobre 2019

PROGRAMME (INTERDISCIPLINAIRE) DE L'ANNEE 2019-2020

Axe 1 : une identité

- _ Réalisation d'un blason de la CDSG Gérard Philippe
- _ Choix d'une devise



Colonel Olivier Berbain, 3^{ème} RAMA

Axe 2 : un acteur de la défense militaire, le 3^{ème} RAMa de Canjuers

- _ Visite du régiment
- _ Intervention des militaires dans les classes, témoignages
- _ Mise en place d'une correspondance lors des opérations extérieures (OPEX)
- _ Visite d'un bâtiment de la marine à Toulon

Axe 3 : un exemple de défense et de protection du patrimoine, les îles de Lérins

- _ Visite de l'île
- _ Travail sur la défense de l'environnement et des zones protégées (zone Natura 2000, Zone naturel d'intérêt écologique ...).
- _ Travail sur le patrimoine historique (militaire, religieux ...) des îles et sa préservation.

Père Vladimir Gaudrat, abbé de Notre-Dame de Lérins



Axe 4 : un engagement individuel et collectif :

- _ Formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour tous les élèves de la classe
- _ Concours d'éloquence sur un thème à définir (en lien avec la Défense, l'engagement citoyen, les valeurs de la République ...).

PREVISIONS POUR L'ANNEE 2020-2021

- _ Créer le compte Twitter de la CDSG
- _ Visite de l'entreprise Thalès pour travailler sur l'industrie aérospatiale et la Défense du territoire